Chambre territoriale des comptes
de Nouvelle-Calédonie

ROD 2010/05/NC du 10 juin 2010

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ETABLI A LA SUITE

DE L'EXAMEN DE LA GESTION

DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

(I.S.E.E.)

-=oOo=-

EXERCICES 2004 et suivants

-=oOo=-

RESUME DU RAPPORT

L'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE) est un établissement public créé en 1985 pour mettre en œuvre les instruments statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie, collecter les informations utiles par la réalisation de recensements, enquêtes et mise en place de répertoires, procéder à des études économiques et diffuser les informations statistiques et économiques. Seul le recensement général de la population reste de la compétence de l'Etat français.

La gestion de cet établissement est contrôlée pour la première fois par la chambre territoriale des comptes, qui, à cette occasion, a relevé les améliorations susceptibles d'être apportées dans les domaines suivants : l'organisation interne de l'ISEE et sa situation financière, la gestion des moyens humains et budgétaires et l'accomplissement des missions de l'établissement, notamment la réalisation et la diffusion des études et enquêtes.

En matière d'organisation interne de l'ISEE, l'Institut a connu une profonde réorganisation fin 2007. L'établissement est désormais divisé en 3 services et 8 départements. Mais, cette nouvelle organisation n'est pas encore totalement opérationnelle.

Les moyens du département Statistiques d'Entreprises devraient être renforcés afin de redynamiser son activité de production. L'institut dispose d'informaticiens qui élaborent des logiciels propres aux spécificités des missions de l'établissement. La mise en place d'un schéma directeur de l'informatique permettrait une meilleure planification des investissements informatiques et l'amélioration des logiciels de travail en fonction de l'évolution des métiers.

Enfin, l'ISEE devrait s'efforcer à l'avenir de renforcer la sécurisation de ses données et de ses locaux, dans la mesure où l'établissement traite de données personnelles et sensibles.

La situation financière de l'établissement se dégrade progressivement depuis 2004. L'ISEE doit surveiller l'évolution de son équilibre financier, notamment en limitant la hausse de certaines charges de fonctionnement et en redynamisant la vente de ses produits et services.

Concernant la gestion de ses moyens budgétaires et humains, l'institut n'est, pour l'heure, pas en état de mesurer sa performance dans la gestion des projets qui lui sont confiés, ni dans le fonctionnement de ses différents services. Il conviendrait de mettre au point des indicateurs (de type LOLF) afin d'améliorer le suivi de la gestion interne de l'établissement.

Pour faire face aux difficultés de recrutement rencontrées par l'ISEE, la chambre encourage l'institut à rechercher des solutions alternatives et à développer un plan de formation interne pour ses personnels.

Concernant le management interne, la gestion des ressources humaines pourrait être modernisée, notamment par une plus grande responsabilisation des cadres de l'établissement (chefs de service et de département), la mise en œuvre effective des entretiens annuels d'évaluation des agents et du comité technique paritaire qui constitue un outil fondamental de participation du personnel.

S'agissant de l'exercice des missions de l'ISEE, des projets, initiés par l'établissement, méritent d'être relancés comme la mise en œuvre du Répertoire d'Identification des Personnes Physiques en Nouvelle-Calédonie, créé en 2006, la mise en place d'une Déclaration Annuelle des Données sociales permettant d'optimiser la récolte des données, ou encore le renforcement de la fiabilité du fichier RIDET.

Face aux retards constatés dans la production de certains travaux de l'établissement et les projets laissés en sommeil, il pourrait s'avérer utile de mettre en place une organisation (grilles de priorisation des études, tableaux de bord) permettant d'assurer un suivi formalisé de la production de l'institut.

Certaines missions ne sont pas pleinement exercées par l'ISEE : ainsi, les statistiques d'entreprises ne sont pas suffisamment développées, notamment par le biais d'une enquête sinon annuelle, du moins régulière, et l'étude sur les salaires pourrait être plus périodique.

En matière de diffusion de l'information, face à l'impact important de la dématérialisation d'une grande partie de la production de l'ISEE, une réflexion serait à mener sur les tarifs de vente des publications et la politique commerciale de l'institut. En outre, il est suggéré de renforcer l'accompagnement médiatique des productions et des mises à jour importantes du site Internet, et de favoriser la vulgarisation des travaux de l'institut.

=o0o=

Au total, la chambre estime nécessaire que l'établissement et son autorité de tutelle, la Nouvelle-Calédonie, mènent rapidement une réflexion sur l'activité de production et les modalités de financement de l'institut. L'appui de l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) pourrait également être recherché afin de développer des missions d'expertises et d'échanges d'expérience entre ces deux établissements.

INTRODUCTION – PROCEDURE

La chambre territoriale des comptes est compétente pour examiner la gestion de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE), en application de l'article LO. 262-2 -alinéa 2- du code des juridictions financières selon lequel *« la chambre territoriale des comptes examine la gestion du territoire, des provinces et de leurs établissements publics. »*

Le présent rapport porte sur les exercices 2004 et suivants.

Une lettre de début de contrôle a été adressée le 15 septembre 2009 à M. Gérard BAUDCHON, directeur de l'institut de la statistique et des études économiques.

L'entretien marquant la fin du contrôle a eu lieu avec le directeur adjoint de l'établissement, dûment mandaté à cet effet, le 9 février 2010.

La chambre territoriale des comptes a adressé un rapport d'observations provisoires le 24 mars 2010.

Le directeur par intérim y a répondu par lettre du 26 mai 2010.

Après examen de cette réponse, la chambre, réunie le 10 juin 2010, a retenu collégialement, à titre définitif, les observations suivantes :

-=oOo=-

SOMMAIRE

1 LE PREAMBULE 7

2 LA PRESENTATION GENERALE DE L'ORGANISME 7

2.1 L'INFORMATION STATISTIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE 7

2.2 LA CREATION DE L'INSTITUT ET SES MISSIONS 7

2.3 UNE STRUCTURATION DES SERVICES EN 8 DEPARTEMENTS 9

2.3.1 LE DEPARTEMENT OBSERVATOIRE ECONOMIQUE 10

2.3.1.1 Le suivi de la conjoncture et la constitution du fonds documentaire 10

2.3.1.2 La diffusion de l'information 10

2.3.1.3 La rédaction de publications et la gestion du site 11

2.3.2 LE DEPARTEMENT PUBLICATIONS 11

2.3.2.1 La conception des publications 11

2.3.2.2 Le site Internet de l'institut 12

2.3.2.3 La gestion des publications 12

2.3.2.4 La communication de l'institut 12

2.3.3 LE DEPARTEMENT FICHIERS ET REPERTOIRES 13

2.3.3.1 La réalisation et la gestion des applications des répertoires informatisés 13

2.3.3.2 La tenue du « fichier général des électeurs » 14

2.3.3.3 La création d'un Répertoire d'Identification des Personnes Physiques 15

2.3.4 LE DEPARTEMENT STATISTIQUES D'ENTREPRISES 15

2.3.4.1 L'activité du département 15

2.3.4.2 Le projet de Déclaration Annuelle des Données Sociales 16

2.3.5 LE DEPARTEMENT ETUDES ECONOMIQUES 16

2.3.5.1 Les comptes économiques 17

2.3.5.2 Les études sectorielles ponctuelles et récurrentes 17

2.3.5.3 La réalisation des « Quatre pages » synthétiques 18

2.3.6 LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE 18

2.3.7 LE DEPARTEMENT INDICES ET STATISTIQUES 19

2.3.7.1 Les indices 19

2.3.7.2 L'étude salaires 19

2.3.7.3 Les études diverses 20

2.3.8 LE DEPARTEMENT DÉMOGRAPHIE ET ENQUÊTES 20

2.3.8.1 Les statistiques démographiques 20

2.3.8.2 Le Recensement Général de la Population 21

2.3.8.3 Les recensements complémentaires 22

3 LA SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUT 23

3.1 L'EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 23

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 27

3.3 L'EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL 28

4 LA GESTION DES MOYENS ET LE MANAGEMENT INTERNE DE L'ETABLISSEMENT 29

4.1 LES MOYENS HUMAINS DE L'ISEE 29

4.1.1 LES EFFECTIFS DE L'ETABLISSEMENT ET SA POLITIQUE DE RECRUTEMENT 29
4.1.2 LA FORMATION DES PERSONNELS 30
4.1.3 LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE 31

4.2 LE MANAGEMENT DU PERSONNEL 31

4.2.1 LA NOUVELLE ORGANISATION DEPUIS 2007 32
4.2.2 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 32
4.2.3 LA GESTION DU SITE INTERNET 33
4.2.4 LA RESPONSABILISATION DES CADRES DE L'ETABLISSEMENT 33

4.3 LA TUTELLE ET LE CONTROLE EXTERNE 34

4.3.1 LA TUTELLE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE 34
4.3.2 LES RELATIONS AVEC L'INSEE 34

5 LA REALISATION DES ETUDES ET ENQUETES 35

5.1 LA PROGRAMMATION DES ETUDES ET ENQUETES 35

5.2 L'EXECUTION DES ENQUETES 35

5.2.1 LES ENQUETES SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI 36
5.2.2 LES DELAIS DE REALISATION DES ENQUETES 36
5.2.3 LE CONTROLE QUALITE DES ENQUETES 37

5.3 LES BASES STATISTIQUES ET LES OUTILS INFORMATIQUES 37

5.3.1 LA COLLECTE DES DONNEES 37
5.3.2 LA FIABILITE DES DONNEES DU RIDET 38
5.3.3 LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE 39
5.3.4 LA DOCUMENTATION DES LOGICIELS 39
5.3.5 LA PROTECTION DES DONNEES INFORMATIQUES 40

ANNEXE 1 : LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE 41

1 LE PREAMBULE

La gestion de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) n'a jamais, jusqu'à présent, été contrôlée, ni par la chambre territoriale des comptes, ni par l'organisme de tutelle, la Nouvelle-Calédonie.

Postérieurement à la fin de l'instruction menée par la chambre, une mission d'expertise de l'INSEE a, en revanche, été diligentée début 2010 à la demande du Gouvernement calédonien.

A l'occasion du présent contrôle, la chambre s'est efforcée d'examiner tous les aspects du bon accomplissement des missions de l'ISEE, notamment au travers de :

- La présentation de l'organisme et de ses différents services
- L'analyse financière de l'établissement
- La gestion des moyens et le management interne de l'établissement
- La réalisation des travaux : études et enquêtes.

2 LA PRESENTATION GENERALE DE L'ORGANISME

2.1 L'information statistique en Nouvelle-Calédonie

L'information statistique fait partie des compétences de la Nouvelle-Calédonie depuis les transferts issus de la loi organique modifiée n°99-209 et de la loi ordinaire n°99-210 du 19 mars relatives à la Nouvelle-Calédonie.

Seul le recensement général de la population reste de la compétence de l'Etat français.

Dans ce contexte de transfert progressif de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et de mise en œuvre de plus en plus complète, par les Provinces et les communes, des compétences qui leur ont été déléguées, les besoins d'informations économiques et statistiques au niveau local devraient s'accroître. Les collectivités locales expriment désormais des besoins précis pour piloter les politiques publiques dont elles ont la charge.

L'ISEE a en effet une vocation territoriale, et doit couvrir les besoins en statistiques et en études économiques de l'ensemble du territoire.

2.2 La création de l'institut et ses missions

C'est en 1969 que le bureau de la statistique voit le jour, au sein de la direction des affaires économiques. Lorsqu'en 1971, cette dernière devient direction du commerce, des prix et de la statistique (DCPS), le bureau est promu au rang de service.

En 1974, le service de la statistique s'affranchit de la DCPS et, en 1983, se transforme en direction de la statistique et des études économiques.

L'institut territorial de la statistique et des études économiques (ITSEE) est créé par la délibération n°121 du 25 juillet 1985.

L'organisation et le fonctionnement de cet établissement sont régis par la délibération du Congrès de Nouvelle-Calédonie n°102 du 7 août 1990, qui le place sous la tutelle de la Nouvelle-Calédonie, et confie son administration à un conseil d'administration composé de 14 membres représentatifs des instances politiques et socio-économiques, et à son directeur. Ce dernier doit établir chaque année un plan de travail qu'il soumet à l'approbation du conseil d'administration.

En application de l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie n'étant plus un Territoire d'Outre-mer, le sigle de l'institut a perdu le "T" de "territorial", pour devenir ISEE (institut de la statistique et des études économiques).

L'institut est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et financière. Il est chargé principalement des missions suivantes :

- créer et mettre en œuvre les instruments statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie ;

- collecter toutes informations nécessaires, en particulier, par la réalisation de recensements, enquêtes par sondage et mise en place de répertoires ;

- traiter toutes les informations statistiques nécessaires, produites par l'institut ou existant dans un fichier administratif ;

- promouvoir et coordonner les méthodes de collecte et de traitement de l'information statistique au sein des administrations, établissements, collectivités ou organismes publics ;

- procéder à toutes études économiques utiles à la Nouvelle-Calédonie ;

- réaliser des travaux statistiques et des études économiques pour le compte de tiers ;

- assurer la diffusion des principales informations statistiques et économiques par tous moyens appropriés et notamment sous forme de publications ;

- assurer sur le plan technique, la liaison avec les organismes statistiques nationaux et internationaux, en particulier ceux de la Communauté du Pacifique et des pays de la zone du Pacifique sud.

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'ISEE peut recueillir, auprès des administrations et organismes publics, tous renseignements statistiques et individuels nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'institut est soumis à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique et à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il ne peut communiquer les renseignements susceptibles de porter atteinte à la vie privée des individus.

Les agents de l'ISEE et les agents recrutés à l'occasion d'opérations statistiques particulières sont astreints au secret professionnel sous peine des sanctions prévues à l'article 378 du Code Pénal, conformément à l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951.

2.3 Une structuration des services en 8 départements

Jusqu'à fin 2007, l'ISEE était organisé en 6 départements, coiffés par une direction. La direction regroupe, outre le directeur et le directeur adjoint, le comptable, un secrétaire-réceptionniste et un chargé de mission intervenant dans tous les domaines, qui nécessitent une grande réactivité.

En 2007, un nouvel organigramme a donc été mis en place, qui a notamment instauré des services. Envisagée depuis plusieurs années, sans constituer une priorité, cette nouvelle organisation s'est imposée suite à la demande des chefs de départements de bénéficier des indemnités de sujétion des personnels de direction des services publics, prévues par la délibération du Congrès n° 218 du 8 novembre 2006. Elle répond au souci d'afficher que ces fonctions doivent être prioritairement assumées par des chefs de départements et que ceux-ci se voient ainsi offert des perspectives d'évolution.

Cette nouvelle organisation souffre d'une mise en place progressive due à divers facteurs (fonctions nouvelles sans postes budgétaires nouveaux, manque de candidatures internes, ennuis de santé du directeur). Ainsi, deux chefs de service sur trois étaient, lors du contrôle sur place de la chambre, toujours placés par intérim depuis 2008, faute de candidat pour les remplacer. Depuis, le poste de chef de service études et diffusion a été pourvu en 2010.

Tableau N°1 : Organigramme de l'ISEE en 2010

Directeur **Directeur Adjoint** **Chargé de mission** **Conseiller technique** **Comptabilité** **Secrétariat** **Sécurité système d'information**

SERVICE PRODUCTION STATISTIQUE (SPS) Chef de Service	**SERVICE ÉTUDES ET DIFFUSION (SED)** Chef de Service	**SERVICE INFORMATIQUE RÉPERTOIRES (SIR)** Chef de Service
Département Indices et Statistiques (DIS) Chef de Département	Département Etudes Economiques (DEE) Chef de Département	Département Informatique (DI) Chef de Département:
Département Statistiques d'Entreprises (DSE) Chef de Département	Département Observatoire Economique (OE) Chef de Département	Département Fichiers et Répertoires (DFR) Chef de Département
Département Démographie et Enquêtes (DDE) Chef de Département	Département Publications (DP) Chef de Département	

2.3.1 LE DEPARTEMENT OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

2.3.1.1 Le suivi de la conjoncture et la constitution du fonds documentaire

L'observatoire économique est chargé du suivi de la conjoncture. Pour remplir ce rôle, ce département collecte un large éventail de données et de publications, qui vont bien au-delà de celles produites par l'institut et qui dépassent également les frontières calédoniennes afin d'assurer un vaste fonds d'information statistique et documentaire. Ce département est constitué de 5 personnes, y compris la chef de département.

L'observatoire répertorie toute l'information statistique produite par l'ISEE : indice des prix, indices et index du BTP, tourisme, activité hôtelière, démographie, comptes économiques, statistiques d'entreprises,... Elle récolte également les statistiques émanant des autres services ou organismes (publics ou privés) de Nouvelle-Calédonie : statistiques douanières, productions minières et métallurgiques, agricoles, budgets des collectivités locales, statistiques monétaires, transport aérien et maritime, enseignement, santé…

Le fonds documentaire est remis quotidiennement à jour sur support informatique. Il permet, grâce à la sélection et à l'enregistrement de l'information dès son arrivée à l'observatoire économique, des recherches rapides et efficaces sur un thème donné. A dominante socio-économique, son champ est vaste : archives des publications de l'ISEE, publications relatives à la Nouvelle-Calédonie (presse locale, rapports d'activités des organismes, JONC), publications des pays du Pacifique, publications de l'INSEE en métropole (directions générale et régionales), nombreux annuaires des organisations internationales.

2.3.1.2 La diffusion de l'information

Cette documentation est accessible à tous : en consultation dans la salle réservée à cet effet, ou en prêt (à l'exclusion des publications de l'ISEE qui sont en vente).

La diffusion de l'information se fait sous différentes formes, production de publications ou réponse à la demande. Les demandes adressées à l'observatoire économique sont multiples et variées. Elles se font sous formes de visites, courriers (lettres, télécopies ou e-mails), appels téléphoniques et émanent des particuliers, journalistes, enseignants, étudiants, responsables politiques et économiques, administrations, collectivités locales, associations, entreprises, syndicats, ou encore des organisations ou services statistiques internationaux.

Dans le tableau suivant figure l'historique et l'objet des demandes traitées par l'observatoire économique de l'ISEE pour les années entre 2005 et 2008. Ces statistiques correspondent aux demandes ayant fait l'objet d'une réponse écrite (mail, fax ou courrier) et n'intègrent donc pas les réponses données par téléphone ou sur place.

<u>Tableau N°2 :</u> Récapitulatif des demandes traitées par l'observatoire économique entre 2005 et 2008

Objet de la demande	2005	2006	2007	2008
Divers	6	29	210	211
Indice	145	115	140	137
Population	103	123	128	109
Stats secteur activité	44	65	62	78
Stats douanières	180	84	116	65
Doc	77	48	26	45
Stats touristiques	45	12	34	33
Questionnaire	39	22	16	27
Prix	12	9	8	14
Indicateurs socioéconomiques	20	20	8	10
Salaires	3	1	4	10
Emploi	12	7	23	9
Entreprises	2	3	3	7
Inflation	2	9	12	7
Habitat social		2		3
Stats étude de marché	1			1
Stats femmes	5	4	4	1
Stats polynésie				1
Note	5	5		
Total	**702**	**558**	**794**	**768**

2.3.1.3 La rédaction de publications et la gestion du site

L'observatoire économique participe également à la rédaction de nombreuses publications :

• Les périodiques : Point Economique, Informations Statistiques, Bilan Economique et Social, Nouvelle-Calédonie en Bref, Tableaux de l'Economie Calédonienne.

• Les apériodiques : dans le but d'apporter une réponse adaptée aux besoins du public, le département publie certains documents ponctuels, comme le "Panorama des Communes", ou des dépliants explicatifs relatifs aux "Revalorisations de pensions alimentaires" ou aux "Revalorisations de loyers".

Ces publications, de portée générale, sont complétées par celles, plus spécialisées, rédigées par les autres départements de l'ISEE.

La gestion du site Internet de l'institut nécessite également, de la part de l'observatoire économique, des mises à jour régulières et un approvisionnement en nouvelles données.

2.3.2 LE DEPARTEMENT PUBLICATIONS

2.3.2.1 La conception des publications

L'ensemble des documents de l'institut sont réalisés par ce département, depuis leur fabrication jusqu'à leur expédition, en passant par la gestion des stocks ainsi que la conception graphique de son site. Ce département participe également à l'accueil des clients pour la vente des publications de l'ISEE. Il est aussi chargé des campagnes de communication. Son effectif est de 5 personnes avec la chef de département.

Les documents rédigés par les différents services de l'ISEE (publications, questionnaires, formulaires,...) sont graphiquement conçus et réalisés par le Département des Publications (mise en forme de textes, tableaux, graphiques, dessins de couverture, ...) qui effectue les travaux de PAO (Publication Assistée par Ordinateur) et DAO (Dessin Assisté par Ordinateur).

Ce département s'occupe également des travaux d'impression (devis), soit directement, soit en relation avec les imprimeurs de la place (seule l'impression de certaines couvertures ou publications est effectuée à l'extérieur). Régulièrement, de nouvelles conceptions graphiques sont mises en place.

2.3.2.2 Le site Internet de l'institut

La réalisation d'un site Internet a été inscrite au programme de travail de l'ISEE depuis l'année 2000. Mais ce travail n'a pas reçu une priorité élevée et a été repoussé d'année en année, en raison de travaux jugés plus importants. Les travaux de conception menés par le département des publications n'ont repris qu'en 2004.

Le site est désormais opérationnel depuis 2006. Les délais de réalisation de cet outil de communication indispensable révèlent les difficultés qu'il a fallu surmonter pour faire aboutir ce projet.

2.3.2.3 La gestion des publications

Le département prend part à la gestion des publications : vente, expédition et stocks. L'ISEE publie une large gamme d'informations présentées sous des formes variées : livres, dépliants, brochures, affiches, CD ...

Pour certaines publications périodiques (mensuelles, trimestrielles), des courriers électroniques sont envoyés par le département, qui gère le fichier "clients de l'institut". En revanche, toutes les autres sont vendues sur place ou sur commande.
Une grande partie des documents de l'institut est diffusée à titre gracieux aux autorités locales et métropolitaines, aux responsables administratifs et politiques, aux médias, à l'INSEE en Métropole, mais également à l'étranger aux grands organismes internationaux. L'autre partie est stockée pour la vente. Un exemplaire, libre à la consultation, est toujours archivé à l'observatoire économique.

Des publications ont été supprimées par l'ISEE depuis 2004, principalement la publication des indices (prix et BTP, du point économique et des informations statistiques (mensuels)), car ils sont disponibles sur le site Internet et le nombre de clients était très faible.

2.3.2.4 La communication de l'institut

L'une des missions principales de l'ISEE consiste à produire de l'information statistique et économique et de la mettre à la disposition du plus large public.

Le département est en charge des campagnes de communication de l'ISEE : conférences de presse, lancement des grandes enquêtes et résultats. La communication autour des travaux de l'ISEE se traduit par un système de mailing d'invitations pour la presse, la création de supports spécifiques présentés aux journalistes et l'organisation, les devis et les relations avec les agences susceptibles de réaliser des spots TV ou autres.

Les publications d'importance (tableaux de l'économie calédonienne, recensements, enquête budget consommation des ménages…) font généralement, mais pas systématiquement, l'objet de conférences de presse. En revanche, aucun accompagnement médiatique n'est mis en œuvre pour d'autres publications telles que le bilan économique et social, par exemple. S'agissant du site internet, les mises à jour d'importance ne sont pas présentées au public.

> La chambre territoriale des comptes encourage l'ISEE à accroître le dynamisme de sa politique de communication et à développer un véritable accompagnement médiatique (conférences de presse, TV) des publications de l'établissement ou des mises à jour importantes de son site Internet, conformément à sa mission statutaire de diffusion de l'information statistique.

Par ailleurs, il est à noter que la vente de publications constitue, pour l'ISEE, une ressource financière très marginale (1 MF.CFP en 2004 et 0,56 MF en 2008).

Le prix de vente d'une publication de l'ISEE, qui dans les toutes premières années, était uniquement fixé par délibération du conseil d'administration, est désormais arrêté par délibération du conseil d'administration, puis par délibération du Congrès.

Ce processus est très lourd, puisqu'il astreint l'institut à respecter un cadre qui fixe le prix de la plupart des publications en fonction du type d'impression (noir et blanc, couleur, quadrichromie) et du nombre de pages.

Rares sont les publications gratuites (principalement Nouvelle-Calédonie en bref, plaquette d'informations statistiques et économiques générales sur la Nouvelle-Calédonie). Les autres ont toutes un prix. L'offre sur "papier" constitue encore une obligation pour satisfaire certains demandeurs ne pouvant accéder au site Internet ou souhaitant disposer d'un tel support. Elle représente cependant un coût unitaire élevé pour l'ISEE (en raison des faibles tirages).

Compte tenu de l'évolution technologique, la dématérialisation des publications devrait désormais devenir, selon la direction de l'institut, le moyen le plus couramment utilisé, sans pour autant s'exonérer de toutes publications papier.

> La chambre des comptes invite l'institut à s'interroger sur le mode de diffusion de l'information statistique et économique le plus approprié à chaque production de l'établissement, impression papier ou mise à disposition gratuite sur le site. Un allègement des modalités de fixation des tarifs des publications pourrait également être envisagé.

2.3.3 LE DEPARTEMENT FICHIERS ET REPERTOIRES

2.3.3.1 La réalisation et la gestion des applications des répertoires informatisés

Le département fichiers et répertoires est chargé de la réalisation et de la gestion des applications des répertoires informatisés : RIDET, Fichier Electoral et projet de Répertoire d'Identification des Personnes Physiques de Nouvelle-Calédonie (RIPPNC). Son effectif est de 5 personnes, y compris le chef de département qui est également chef de service.

Le Répertoire d'Identification Des Entreprises et des ETablissements (RIDET) a été créé en 1983. Dans ce répertoire, chaque entreprise (personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée) ou administration reçoit un numéro d'identité à 6 chiffres nommé numéro "RID". De plus, chaque établissement (tout lieu où l'entreprise exerce son activité) reçoit également un numéro "RIDET" composé du numéro "RID" et d'un complément sur trois chiffres permettant de distinguer chaque établissement.

Lors de leur inscription, les entreprises ou établissements se voient également attribuer un code APE permettant la classification de leur "activité principale exercée" selon la "nomenclature d'activités française" (NAF). En 2008, 6858 organismes se sont inscrits auprès de l'ISEE au RIDET et 3451 ont été rayés du fichier.

La finalité du répertoire RIDET est double :

• Administrative : ce système d'identification assure en effet la couverture exhaustive du champ des entreprises et de leurs établissements et le suivi des principaux évènements affectant leur état civil (création, modification, cessation d'activité...). Il permet l'identification précise et stricte des unités couvertes. De plus, il attribue un numéro unique obligatoire pour les relations avec les administrations et utilisable par tous les organismes intéressés.

• Statistique : à l'occasion de la création ou de la déclaration modificative (changement d'adresse, de nom,…), il est procédé à la collecte et à la codification de renseignements économiques (activité, effectifs salariés,…).

2.3.3.2 La tenue du « fichier général des électeurs »

Depuis 1988, l'ISEE est également chargé de tenir le "fichier général des électeurs" inscrits sur les listes électorales de Nouvelle Calédonie, en coordination avec l'INSEE qui assure la même mission pour la Métropole et les DOM.

La tenue de ce fichier implique la mise en œuvre de différentes procédures : réception des informations relatives aux mouvements sur les listes électorales, contrôle de l'état civil des électeurs, détection des inscriptions multiples ou de l'inscription sur une liste électorale d'un électeur décédé ou privé de sa capacité électorale.

De plus, l'ISEE transmet chaque année, au mois de septembre, et avant chaque élection, la liste des jeunes électeurs atteignant la majorité, susceptibles d'être inscrits d'office sur les listes électorales. Cette liste est établie à partir des informations transmises par les organismes chargés de la couverture sociale et du recensement militaire.

Enfin, l'ISEE transmet chaque année, au mois de mars, aux commissions administratives spéciales chargées de la révision des listes électorales spéciales et du tableau annexe, la position, sur ces listes, des électeurs nouvellement inscrits dans la commune et enregistre, fin avril, les décisions de ces commissions spéciales.

La tenue du fichier général des électeurs fait l'objet d'une convention annuelle entre l'ISEE et le Haut-commissariat (Ministère de l'Intérieur), qui rétribue l'institut pour cette prestation de services à hauteur d'environ 14 MF.CFP par an.

2.3.3.3 La création d'un Répertoire d'Identification des Personnes Physiques

Depuis 2006[1], l'ISEE est autorisée à effectuer des traitements automatisés d'informations nominatives nécessaires à la tenue du répertoire national d'identification des personnes physiques nées en Nouvelle-Calédonie. Ce répertoire devrait être le support préalable à la gestion et à l'attribution d'un NIR (numéro d'immatriculation au répertoire national d'identification des personnes physiques) en vue de son utilisation par la sphère sociale.

Or, malgré les moyens investis, la mise en place de ce répertoire souffre, selon la direction de l'ISEE, d'un retard inhérent à des problématiques réglementaires et techniques.

> La chambre territoriale des comptes recommande de relancer la mise en œuvre d'un Répertoire d'Identification des Personnes Physiques en Nouvelle-Calédonie.

L'ordonnateur a indiqué qu' : « *Il est convenu que la constitution du Répertoire d'Identification des Personnes Physiques, corrélée à la refonte de la base des répertoires des personnes physiques, laquelle devrait être achevée au 3^{ième} trimestre, se fera à compter de la fin d'année.* »

La chambre prend acte de la réponse de l'ordonnateur, qui permettra à terme de satisfaire à sa recommandation.

2.3.4 LE DEPARTEMENT STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Ce département a été créé en septembre 2002, au sein de l'ISEE, pour tenir compte du besoin important en matière de statistiques concernant les entreprises, qu'il s'agisse de données d'identification et de classement, de données comptables ou fiscales, ou de données relatives à l'emploi. Il est actuellement composé de deux personnes, le chef de département et une collaboratrice.

Son objet est de coordonner et promouvoir les données disponibles s'agissant des entreprises et des emplois. Il est donc chargé de la mise en œuvre d'outils nécessaires à une meilleure connaissance des données relatives à ces secteurs, notamment à travers le développement et la fiabilisation du volet statistique du fichier RIDET.

2.3.4.1 L'activité du département

Actuellement, il n'existe pas réellement de statistiques d'entreprises produites par l'institut, en dehors de la « concaténation » des fichiers fiscaux, sociaux et consulaires. La base unifiée pour les statistiques d'entreprises n'a toujours pas vu le jour, alors que ce projet a débuté, au sein de l'établissement, en 1999.

Aucune étude ou enquête sur les entreprises n'a été réalisée au sein de l'ISEE, alors qu'il s'agit d'une enquête annuelle dans d'autres pays. Ces enquêtes s'avèrent cependant utiles et permettraient à la Nouvelle-Calédonie de bénéficier, notamment, d'une meilleure connaissance de la concurrence dans les différents secteurs économiques, des conditions sur le marché du travail…

[1] Décret République Française n°2006-278 du 8 mars 2006.

Ce département statistiques d'entreprises a, en outre, pour mission de participer à l'élargissement du champ statistique sur l'emploi (travail intérimaire, enquête emploi,...).

Or, les seuls travaux actuels de ce département consistent dans le traitement des demandes de statistiques ou de listes extraites du fichier RIDET, et l'exploitation des fichiers de source administrative en vue de compléter les informations disponibles sur les entreprises et de mettre à jour les données issues du RIDET.

Depuis 2005, les rapports d'activités indique que la « *tâche principale qui occupe le DSE est le nettoyage du fichier IMS* ».

> La chambre des comptes invite la direction de l'établissement à redynamiser l'activité du département « statistiques d'entreprises », dont la production est faible, notamment à travers la mise en œuvre de publications et enquêtes plus régulières. Pour cela, il conviendrait de renforcer les moyens et effectifs de ce département.

2.3.4.2 Le projet de Déclaration Annuelle des Données Sociales

Afin d'alléger la collecte des informations, l'ISEE s'efforce de convaincre ses partenaires, les organismes producteurs de données, d'améliorer la qualité des informations, et même de les regrouper, comme c'est le cas du projet de création de la déclaration de données sociales commune à la Cafat, à la Direction des Services Fiscaux et à l'ISEE.

Le département des statistiques d'entreprises a en effet en charge l'accompagnement du projet de Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) en liaison avec le département des indices et des statistiques.

Cette réflexion pour la mise en place d'une DADS date de 2003. Elle figure dans le programme de travail défini par le conseil d'administration de l'établissement du 24 novembre 2003. Or ce projet n'a toujours pas été élaboré.

> La chambre des comptes invite l'ISEE à relancer le projet de mise en place d'une Déclaration Annuelle des Données Sociales, qui date de 2003, afin d'optimiser la récolte des données utiles à la production de ses statistiques.

L'ordonnateur a indiqué que : « *Le projet de mise en place d'une Déclaration Annuelle de Données Sociales est un projet piloté par le Gouvernement et l'ISEE n'en est qu'un des acteurs.* »

La chambre recommande dès lors à l'ordonnateur de se rapprocher à nouveau du Gouvernement sur ce projet important pour assurer la fiabilité de ses données.

2.3.5 LE DEPARTEMENT ETUDES ECONOMIQUES

Ce département est chargé de la réalisation des "comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie", ainsi que d'études ponctuelles, diffusables ou non.

2.3.5.1 Les comptes économiques

Ce département élabore les "comptes économiques" de la Nouvelle-Calédonie, destinés à donner une représentation statistique complète, quantitative et cohérente de tous les flux économiques qui s'établissent à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'avec le reste du monde. Ce travail permet d'évaluer le Produit Intérieur Brut, qui correspond à l'ensemble des richesses créées dans l'année, de connaître la contribution respective des différents secteurs économiques et d'apprécier l'activité des agents économiques (ménages, administrations, entreprises, extérieur).

Afin de disposer de comptes économiques, qui répondent aux nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux, il a été décidé de mettre en place une nouvelle base de calcul à compter des résultats de l'année 1998.

Désormais, depuis 2003, les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont conformes, dans leur méthode d'évaluation, à la dernière version du Système Européen des Comptes (SEC), adopté par tous les pays de l'Union Européenne, et élaboré sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Cette nouvelle procédure, qui a nécessité un important travail de vérification de contrôle et de mise en cohérence, autorisera une meilleure prise en compte des évolutions continuelles de l'économie, à partir de sources plus riches et mieux exploitables.

La mise en place d'une nouvelle base de comptabilité nationale a engendré un grand nombre de changements méthodologiques, ainsi qu'un laborieux travail de collecte des informations, ce qui a eu pour conséquence un retard dans la diffusion des données.

Compte tenu du décalage dans la transmission des données (elles ne parviennent à l'ISEE qu'en fin d'année N+1) et du délai nécessaire à la réalisation des comptes, ces derniers ne sont disponibles qu'en milieu d'année N+2. Ils sont rendus publics et diffusés plus tardivement, puisque les comptes économiques 2005 n'ont été édités sous format papier qu'en décembre 2009.

Pour pallier cet inconvénient, l'ISEE réalise, depuis 2006, dans le cadre du CEROM[1], les comptes économiques rapides, qui donnent une estimation provisoire du PIB de l'économie calédonienne pour les années les plus récentes.

2.3.5.2 Les études sectorielles ponctuelles et récurrentes

En outre, certains secteurs d'activité, compte-tenu de leur importance en Nouvelle-Calédonie, font l'objet d'études ponctuelles réalisées par ce département. C'est le cas de la mine-métallurgie, qui a été le thème en 2001 d'une étude approfondie, effectuée en collaboration avec l'institut d'émission d'outre-mer (IEOM), ainsi que du tourisme, traité tous les ans depuis 1995, dans le cadre d'un "compte du tourisme".

Des études récurrentes doivent également être régulièrement produites par ce département. C'est le cas des comptes de l'éducation publiés pour 2003, 2004 et 2005 (dernière

[1] CEROM : Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer. Programme issu d'une coopération entre l'ISEE, l'IEOM et l'AFD.

publication en février 2008), des comptes du secteur public publiés pour 2004, 2005 et 2006 et des comptes du tourisme publiés en 2000, puis pour 2004-2005 et 2005-2006.

Cependant, à la différence des productions d'autres instituts de la statistique d'outre Mer, aucune véritable étude de fond reprenant plusieurs sources ou plusieurs années d'enquêtes, n'est envisagée dans la programmation de l'ISEE. Ces études pourraient reprendre des thématiques, telles que « la pauvreté et les inégalités », « les personnes âgées et le vieillissement de la population », « le commerce extérieur » ou encore « le logement ».

> La chambre des comptes encourage l'ISEE à envisager, à partir des données dont il dispose déjà, l'élaboration de grandes études de fond économiques, utiles pour la Nouvelle-Calédonie, sur la démographie par exemple.

La chambre prend acte du recrutement d'un démographe annoncé par l'ordonnateur dans sa réponse aux observations provisoires.

2.3.5.3 La réalisation des « Quatre pages » synthétiques

Un certain nombre de publications, intitulées "Quatre pages", ont également été réalisées, donnant une présentation synthétique des secteurs "Industries Agro-alimentaires", "Industries diverses", "Transports", "Hôtels, cafés, restaurants" et "Commerce". Toutefois, la dernière synthèse publiée sur le site de l'ISEE concerne le tourisme en Nouvelle-Calédonie en 2000.

D'une façon générale, il est constaté l'absence de valorisation des grandes études par la publication systématique de synthèses. Celles-ci pourraient permettre une vulgarisation des travaux de l'établissement, destinée à un public peu averti.

> La chambre territoriale des comptes constate que la publication de synthèses pourrait constituer un outil de vulgarisation, susceptible de valoriser les missions de l'ISEE. Celui-ci mériterait d'être développé car il pourrait également présenter les résultats de travaux qui, sans cela, ne seraient pas diffusés.

2.3.6 LE DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Le département informatique gère le parc informatique de l'institut (3 serveurs et 50 postes de travail) et est chargé de la réalisation et de la gestion des applications informatiques. Il doit également assurer l'ensemble des tâches informatiques et statistiques ponctuelles relatives à la gestion des répertoires informatisés, l'administration des serveurs et passerelles Internet, la gestion des sauvegardes et de l'archivage, l'installation et la maintenance des logiciels bureautiques et le soutien aux utilisateurs.

La mise en place de ce département, sous sa forme actuelle, relève de la refonte de l'organigramme intervenue fin 2007. Mais, pour l'heure, ce département ne centralise pas la responsabilité à la fois sur l'ensemble des matériels et sur l'ensemble des logiciels. Cette nécessaire centralisation se heurte à l'existence de compétences humaines en informatique dispersées dans plusieurs autres départements (3 ingénieurs et 1 technicien).

La chambre territoriale des comptes invite l'ISEE à recentrer l'ensemble de la compétence informatique (matériels et logiciels) de l'institut au sein du département informatique.

2.3.7 LE DEPARTEMENT INDICES ET STATISTIQUES

Ce département est chargé de la production statistique, soit par la réalisation d'enquêtes, soit par la mobilisation de fichiers administratifs. Outre la chef de département, il est composé d'un chef de section Indices et de 6 enquêteurs/opérateurs de saisie.

2.3.7.1 Les indices

Parmi les indices publiés par l'ISEE figure l'indice des prix de détail à la consommation des ménages, qui constitue un indicateur économique des tensions inflationnistes et un outil social de revalorisation des salaires et de nombreuses prestations. Son calcul nécessite environ 12 000 relevés de prix chaque mois, effectués par les enquêteurs dans 300 points de vente du Grand Nouméa.

Les indices et index du BTP sont, quant à eux, principalement utilisés pour la révision des prix des marchés du bâtiment et des travaux publics. Ils permettent de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction, ainsi que celle des coûts salariaux dans le BTP. Le calcul mensuel de ces indices fait appel à de nombreuses sources : relevés de prix de vente chez les commerçants, Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie, MEDEF-NC, CAFAT, institut d'émission d'outre-mer et Moniteur des travaux publics.

L'indice de révision des loyers (l'IRL) a été créé par la délibération n°222 du 6 décembre 2006. Il est utilisé depuis le 1er janvier 2008 pour la revalorisation des loyers de locaux à usage d'habitation, en remplacement du BT21. Depuis 1985, l'évolution des loyers était basée sur la variation d'un index du bâtiment, le BT 21 « tous travaux confondus » calculé mensuellement par l'ISEE, et qui reflétait l'évolution globale du coût de la construction. L'IRL a été créé dans le cadre du programme du gouvernement de la lutte contre la vie chère.

2.3.7.2 L'étude salaires

Le département indices et statistiques est également chargé d'élaborer périodiquement une étude sur les salaires.

L'exploitation des fichiers administratifs sur les salaires avait fait l'objet en 1999 d'une publication "Situation en 1999 des salaires en Nouvelle-Calédonie". Cette étude fournissait une répartition des salaires de Nouvelle-Calédonie selon un certain nombre de critères, tels que la zone géographique, le secteur d'activité, l'âge, le sexe, la qualification et la durée d'emploi. L'exploitation de ces fichiers pour les années 1995 et 1997 avait permis, en outre, de réaliser des simulations de montants de cotisations sociales correspondant à différentes hypothèses de taux et de plafond CAFAT et à l'instauration d'une contribution sociale généralisée (CSG) sur l'ensemble des revenus des ménages.

Entre 1999 et 2008, aucune nouvelle étude salaires n'a été publiée par l'ISEE, alors qu'elle est effectuée annuellement dans d'autres pays. Le conseil d'administration de l'établissement

avait défini le 24 novembre 2003, dans le programme de travail pour 2004, la mise en œuvre de travaux sur les salaires pour les années 2001-2002, qui n'ont pas été menés à bien.

> La chambre des comptes invite l'ISEE, dans la mesure de ses moyens, à pérenniser, avec une périodicité satisfaisante, la production des études sur les salaires en Nouvelle-Calédonie.

La chambre prend acte du recrutement par l'ISEE, à cette fin, d'un statisticien en début d'année 2010.

2.3.7.3 Les études diverses

A la demande de l'administration ou d'organismes, ce département est souvent amené à effectuer des études et des enquêtes (méthodologie, échantillonnage, collecte et traitement statistiques des données). A usage interne de ses « clients », elles ne sont en général pas diffusées au public : "Les personnes âgées", "Enquête Sida", "Enquête logements-ménages du Grand Nouméa".

2.3.8 LE DEPARTEMENT DÉMOGRAPHIE ET ENQUÊTES

Ce département est chargé de la production statistique, soit par la réalisation d'enquêtes et de recensements, soit par la mobilisation de fichiers administratifs. Son effectif de 7 personnes inclut, outre le chef de département, un démographe et 5 enquêteurs et opérateurs de saisie.

2.3.8.1 Les statistiques démographiques

Le département démographie et enquêtes est chargé de la réalisation de statistiques démographiques. Chaque mois, les informations inscrites sur les registres d'état civil des mairies (actes de naissances, décès et mariages) sont transmises par les communes à l'ISEE. Les jugements de divorce sont relevés au palais de justice. Lorsque l'exhaustivité du décompte est vérifiée, les indicateurs démographiques sont calculés et diffusés par l'institut : nombre de naissances, décès, mariages et divorces, espérance de vie, taux de natalité, âge moyen de la mère au 1er enfant, taux de nuptialité par âge, sexe, ...

L'excédent naturel (solde naissances moins décès) permet de faire évoluer le chiffre de la population de la Nouvelle-Calédonie et de ses communes d'année en année depuis le dernier recensement (solde migratoire exclu). L'étude des indicateurs de fécondité et de mortalité des années précédant le dernier recensement permet d'autre part de faire des hypothèses sur leurs évolutions futures et d'établir des projections de population pour la Nouvelle-Calédonie, les trois provinces, le Grand Nouméa et ses communes ainsi que de grandes zones géographiques.

Une enquête mouvements de passagers est également réalisée par ce département et concerne les mouvements internationaux de passagers enregistrés à l'aéroport de Tontouta. Elle constitue la base des données touristiques publiées par l'ISEE. Une fiche facultative, juxtaposée au formulaire obligatoire du Service Vétérinaire et de la Protection des Végétaux,

est distribuée aux passagers des avions à leur arrivée à Tontouta. La saisie mensuelle des informations à caractère statistique mentionnées sur ces fiches permet à l'institut d'éditer tous les mois un ensemble de tableaux dénombrant les touristes, par motif de séjour, provenance, pays de résidence, nationalité et âge.

Depuis 1982, l'ISEE mène également une enquête mensuelle auprès des hôtels de Nouméa, qui a été étendue en 1993 aux hôtels de la Province Sud, en 2001 aux gîtes, et depuis le 1er janvier 2007 aux provinces Nord et aux îles Loyautés.

Elle permet de connaître la fréquentation hôtelière : nombre de clients par pays de résidence, leur durée moyenne de séjour ainsi que le coefficient de remplissage des hôtels. Compte tenu du secret statistique, les résultats ne sont pas publiés par établissement, mais regroupés en catégorie : "1 étoile", "2 étoiles", "3 étoiles et plus".

Le département démographie et enquêtes a donc vocation à alimenter, en données, les autres départements de l'institut.

2.3.8.2 Le Recensement Général de la Population

Le recensement a pour objet le dénombrement de la population de la Nouvelle-Calédonie, la description des caractéristiques démographiques et sociales de la population ainsi que le dénombrement et la description des logements.

Cette tâche relève de la compétence de l'Etat français. Elle est néanmoins menée en étroite collaboration avec les services de l'ISEE dans le cadre d'une convention qui rémunère les prestations de l'institut calédonien (à hauteur de 140 MF en 2004 et 202,8 MF.CFP en 2009).

Sur le plan pratique, pour l'ISEE, le recensement consiste à élaborer et imprimer 2 000 cartes représentant le découpage géographique de la Nouvelle-Calédonie, recruter et former environ 700 agents recenseurs, collecter l'information pendant un mois en s'assurant de n'oublier personne. Il s'agit également de saisir et contrôler environ 300 000 dossiers d'immeubles, feuilles de logements et bulletins individuels et enfin, analyser et publier les résultats.

L'information recueillie permet notamment de mieux adapter les équipements collectifs (nombre d'établissements scolaires, crèches, hôpitaux, pharmacies, équipements sportifs et autres), de mieux gérer le parc de logements mais également de mieux évaluer la clientèle potentielle d'une entreprise ou d'un commerce. Le recensement constitue la principale base de sondage des ménages utilisée par l'institut. Les derniers recensements de Nouvelle-Calédonie ont eu lieu en 2009, 2004, 1996, 1989, 1983, 1976, 1969. Ils ont désormais lieu tous les 5 ans.

Le recensement de 2004 était initialement programmé en 2003, mais les conditions de recueil de l'information sur le terrain n'ont pas toujours été excellentes en raison de mots d'ordre de boycott liés à l'abandon de la question sur l'appartenance à une communauté ethnique, et de celle concernant la tribu d'origine pour la population kanak de statut particulier. Les travaux de saisie « dite du léger » ont commencé seulement au mois d'octobre, retardés par les difficultés rencontrées par l'INSEE à rassembler tous les questionnaires. Au lieu de s'achever fin 2004, le décompte de population légale a pris un peu plus de temps afin de recouper l'information obtenue du recensement par rapprochement numérique (non nominatif) avec d'autres fichiers disponibles en Nouvelle-Calédonie. Ces

travaux ont été menés par des cadres de l'ISEE en étroite liaison avec les responsables de l'INSEE en charge du recensement. Les travaux de décompte de la population légale ont été achevés dans le courant du 1er trimestre 2005 et ont donné lieu à la publication d'un décret d'authentification (N°2005-807) des résultats en date du 18 juillet 2005, paru au JORF le 20 juillet 2005.

En août 2009, l'INSEE a organisé un nouveau recensement en étroite collaboration avec l'ISEE. 750 agents recenseurs ont sillonné les communes du Territoire pour interroger tous ses habitants. Le recensement de 2009 a été préparé en concertation avec les élus locaux. La réintroduction de la question sur l'appartenance communautaire, essentielle pour la conduite des politiques publiques en Nouvelle-Calédonie, a fait l'objet d'une large consultation.

Le recensement de la Nouvelle-Calédonie n'a cependant pas été exempt de difficultés matérielles : l'épidémie de grippe A, les mouvements sociaux, ainsi que le nombre élevé de désistements d'agents recenseurs en cours de mission sont venus compliquer l'opération. Mais contrairement à l'exercice 2004, l'exercice 2009 a permis de bien repérer la totalité des logements : après la collecte proprement dite, des opérations systématiques de repérage des logements omis ont en effet été organisées. Ces travaux de contrôle très approfondis, ont permis de comptabiliser des logements supplémentaires, essentiellement dans le Grand Nouméa.

Les chiffres de population ont été rendus publics le 13 novembre 2009. La Nouvelle-Calédonie comptait, en août 2009, 245 580 habitants, soit près de 50 000 habitants de plus qu'en 1996. Le territoire a donc connu une croissance démographique de 25 % en 13 ans, ce qui est remarquablement élevé. Toutefois, à ce jour, le décret de validation des résultats du recensement 2009 de la Nouvelle-Calédonie n'a pas encore été publié.

2.3.8.3 Les recensements complémentaires

Compte tenu de l'absence de certaines données dans le recensement général de la population de 2004, notamment les données ethniques, le gouvernement a proposé dans le courant du mois d'août 2004 de faire réaliser par l'ISEE une enquête statistique, dénommée « enquête statistique intéressant la Nouvelle-Calédonie » (ESINC), pour compléter les données manquantes dans le recensement. Le début de l'année 2005 a vu la réalisation du questionnaire par l'ISEE, la rédaction des manuels d'instruction à destination des contrôleurs et enquêteurs, la consultation de la CNIL dont la réponse positive n'est parvenue qu'au mois de septembre, ce qui rendait les délais trop courts pour commencer l'enquête fin septembre jusqu'à fin octobre. Cette enquête a donc finalement été abandonnée.

Il existe également la possibilité d'un recensement complémentaire communal. Lorsqu'un maire estime que la population de sa commune a augmenté d'au moins 20 % depuis le précédent recensement, il peut demander qu'un recensement complémentaire soit effectué. L'ISEE agit alors comme un prestataire de service et met son ingénierie statistique au service de la mairie et de l'INSEE, qui officialise le nouveau chiffre de population.

En pratique, cette possibilité de recensement complémentaire est rarement utilisée par les communes de Nouvelle-Calédonie et mériterait d'être mieux connue.

Parmi les recensements complémentaires figure aussi le recensement général de l'agriculture (RGA). L'ISEE et la DAVAR (direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales) sont les deux co-maîtres d'œuvre de ce recensement, qui constitue une opération d'envergure ayant mobilisé une centaine de personnes au cours du second semestre 2002. Au total, un peu plus de 10 500 unités de production ont été visitées. Les premiers résultats sont disponibles depuis septembre 2003 (4 fascicules). "L'inventaire agricole communal" a été publié en novembre 2004 et les principaux résultats pour 2002 ont été publiés en mai 2005.

Enfin, à la demande de l'administration ou d'autres organismes, ce département est souvent amené à effectuer des études et des enquêtes (méthodologie, échantillonnage, collecte et traitement statistiques des données), telles les "Dépenses des croisiéristes", les "Dépenses des touristes en Nouvelle-Calédonie", les "Dépenses touristiques des Calédoniens hors de Nouvelle-Calédonie".

3 LA SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUT

L'ISEE bénéficie, grâce à son statut d'établissement public, d'une large autonomie dans sa gestion financière. Son budget a varié de 310 MF à 442 MF.CFP entre 2004 et 2008. Il est principalement alimenté par la subvention de fonctionnement de la Nouvelle-Calédonie.

Les comptes 2009 n'étaient pas disponibles lors de l'instruction. L'ordonnateur, dans sa réponse, a apporté quelques compléments à partir des comptes 2009 venant d'être voté.

L'autonomie de gestion dont dispose l'ISEE lui permet de moduler assez facilement et rapidement sa politique d'investissements, comme certaines de ses dépenses de fonctionnement. Ses choix budgétaires sont cependant assez limités et font l'objet de discussions informelles au sein de la direction élargie.

Les comptes de l'établissement sont établis conformément à l'instruction M.9.1 relative à la réglementation comptable des établissements publics administratifs.

3.1 L'évolution des produits et des charges de fonctionnement

Entre 2004 et 2008, la progression des charges de fonctionnement à l'ISEE a été de + 11%. La plus forte augmentation est observée entre 2006 et 2007, avec + 34 %. Parallèlement, les produits de fonctionnement de l'établissement ont connu une décrue significative entre 2004 et 2008 (-20%).

Cette situation a contribué au déficit de la section de fonctionnement du budget à partir de 2006. Ce résultat déficitaire est également constaté les années suivantes, en 2007 avec -109 MF et en 2008 avec - 60 MF.

Tableau N°3 : Evolution des résultats de la section de fonctionnement (en F.CFP)

Fonctionnement	2004	2005	2006	2007	2008
Charges	380 749 861	337 861 056	328 927 214	439 620 611	417 009 474
Produits	442 773 242	409 635 276	310 570 347	330 092 171	356 920 199
Résultat	62 023 381	71 774 220	-18 356 867	-109 528 440	-60 089 275

Source : Compte de gestion

Le résultat excédentaire de l'exercice 2004 doit, pour sa part, être relativisé compte tenu de l'encaissement d'une subvention exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie de 150 MF.CFP dédiée au recensement complémentaire de la population, reporté en 2005 et finalement abandonné. Cette subvention a finalement été utilisée pour financer l'enquête « budget consommation des ménages » (BCM) en 2007. La réalisation de l'enquête BCM en 2007 et 2008 explique, en très grande part, les résultats déficitaires enregistrés ces années là.

La décrue observée des produits de fonctionnement s'explique par le recul très net, à compter de 2006, des recettes de l'ISEE issue des prestations de service offertes par l'établissement. La diminution sensible des produits de fonctionnement à compter de 2006 et jusqu'à 2008 s'explique naturellement par l'absence de recettes liées à la réalisation d'opérations exceptionnelles

Pour mémoire, les prestations de services correspondent principalement aux opérations dites « exceptionnelles » effectuées par l'ISEE (réalisation de travaux statistiques et d'études économiques pour le compte de tiers), qui nécessitent un financement propre et distinct du budget ordinaire de l'établissement et donnent normalement lieu à la signature d'une convention (servant de cahier des charges, définissant le calendrier, le montant de la rétribution de l'ISEE…). Les prestations de services correspondent également aux ventes de publications, de travaux d'exploitation du répertoire d'identification des entreprises et établissements (RIDET), de travaux statistiques et d'études économiques …

En 2004, les recettes totales issues des « prestations de services » réalisées par l'ISEE s'élevaient à 190 MF.CFP. En 2008, elles n'étaient plus que de 16 MF. Ceci est du au fait que l'année 2004 inclut les subventions perçues au titre de l'enquête BCM et du recensement, alors qu'aucune opération exceptionnelle n'a été réalisée en 2008; et que l'année 2009, selon l'ordonnateur, voit, notamment par la réalisation d'un recensement, ses recettes de ce type atteindre plus de 218 millions.

Tableau N° 4 : Evolution des produits de fonctionnement de l'ISEE (en F.CFP)

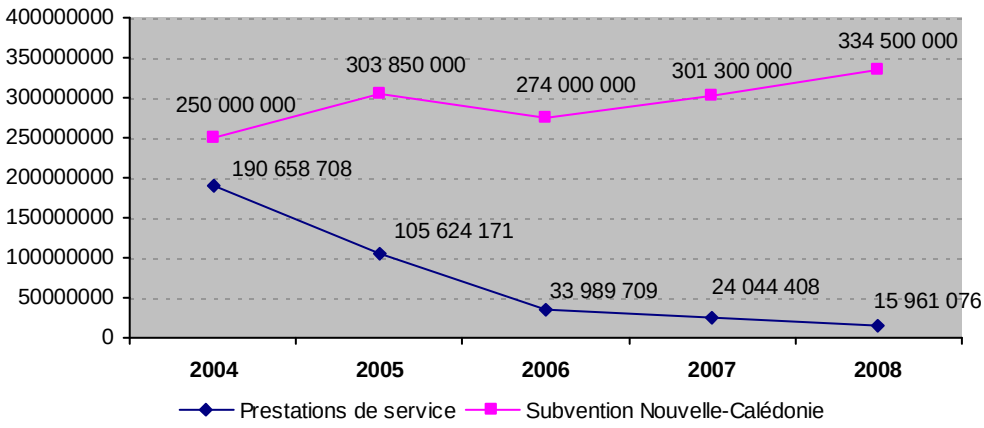

La chambre territoriale des comptes invite l'établissement à augmenter ses recettes de fonctionnement afin de faire face à l'évolution négative de la section de fonctionnement de son budget depuis 2006.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'ISEE a dépassé le plafond de 400 MF.CFP de dépenses en 2007, année où la hausse a été la plus importante (+ 34%).

Naturellement, la masse salariale constitue la charge la plus importante à supporter par l'établissement : elle représente 83 % du budget de fonctionnement en 2008. Elle a augmenté d'environ 7 % entre 2004 et 2008 avec l'embauche de nouveaux personnels.

Tableau N° 5 : L'évolution des dépenses de fonctionnement de l'ISEE (en F.CFP)

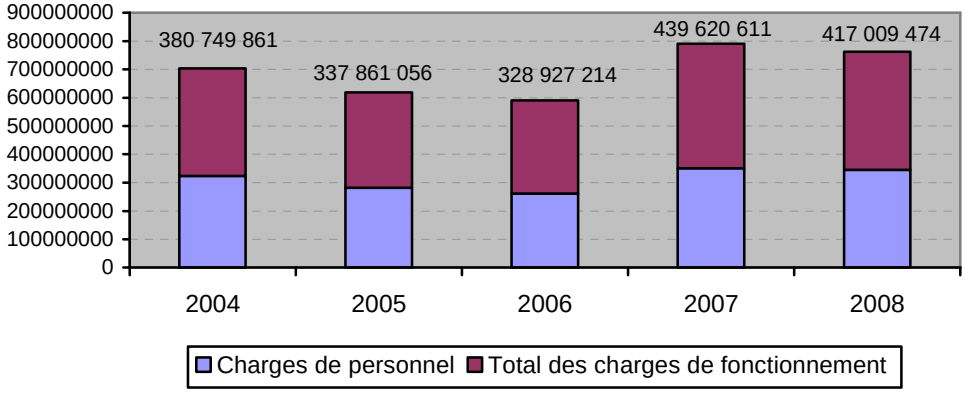

Tableau N° 6 : Autres dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) en 2008

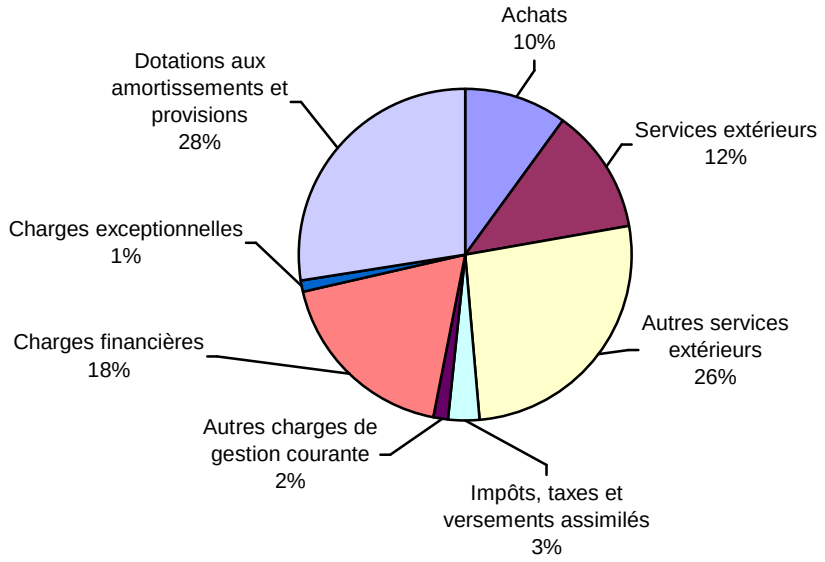

Le poste 62 « autres services extérieurs » représente une part non négligeable des charges de fonctionnement de l'ISEE, avec des dépenses variant entre 17 MF en 2005 et 34 MF.CFP en 2007.

Tableau N° 7 : Evolution du poste « autres services extérieurs » (en F.CFP)

Autres services extérieurs	2004	2005	2006	2007	2008
	21 289 828	17 344 360	19 884 018	34 229 575	18 906 203

Ce poste a été impacté à la hausse en 2007 par l'enquête relative au budget de la consommation des ménages : près de 46 % de la variation constatée entre 2006 et 2007 concerne des dépenses relatives à cette opération.

Il est à noter que l'ISEE n'a pas, jusqu'ici, réfléchi à une présentation de ses comptes qui distinguerait, dans l'esprit de la LOLF, ses principales actions et qui déterminerait des indicateurs de performance.

En l'état actuel de l'organisation comptable et donc en l'absence de comptabilité analytique, le coût des trois services de l'établissement (production statistiques, études diffusion, informatique et répertoires) ne peut être appréhendé de manière parfaitement rigoureuse. Toutefois, la direction de l'établissement a pu l'estimer, pour 2008, à :

1. Production statistique : 139 MF
- Etudes diffusion : 127 MF
- Informatique et répertoires : 66 MF

La chambre recommande à l'institut de la statistique de mettre au point des outils de connaissance des coûts et des indicateurs pour mesurer sa performance dans la gestion des projets (par exemple, l'écart entre les coûts réels et les estimations) et dans le fonctionnement des différents services de l'établissement.

3.2 La section d'investissement

Le budget d'investissement de l'établissement reste modeste : entre 22 et 29 MF.CFP par an entre 2006 et 2008.

Tableau N° 8 : Evolution des dépenses d'investissement entre 2004 et 2008 (en F.CFP)

En F.CFP	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses investissement	6 062 646	316 147 182	27 592 947	22 962 404	28 868 786

Seule l'année 2005 a été une année particulière en raison de l'acquisition de nouveaux locaux pour l'institut. Les dépenses liées à l'achat des locaux de l'ISEE à hauteur de 302 MF.CFP, soit presque l'équivalent du budget annuel de l'établissement, ont largement impacté les dépenses d'investissement. Cet achat a été financé par un emprunt bancaire de 280 MF garanti par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui a, en outre, versé une subvention de 20 MF à l'établissement.

A partir de 2006, les remboursements d'emprunt pour les locaux sont également à prendre en compte :

Tableau N° 9 : Evolution des remboursements d'emprunt de l'ISEE (en F.CFP)

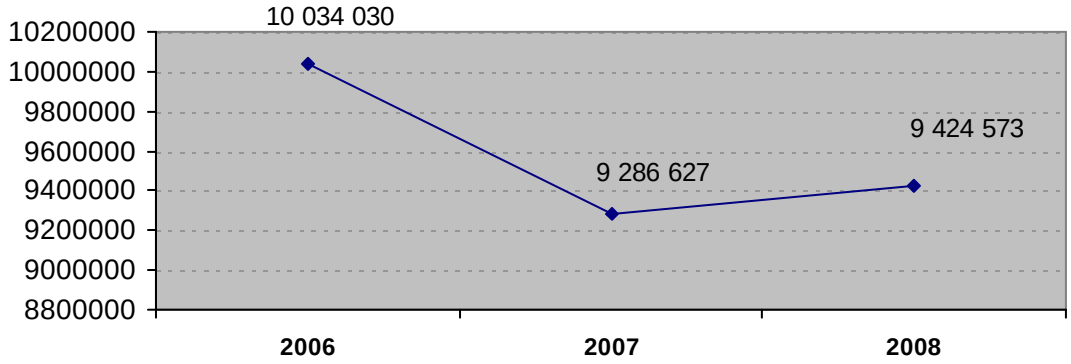

En dehors de l'acquisition des locaux, la politique d'investissements de l'institut est prioritairement orientée vers le renouvellement et l'amélioration du système informatique (matériels et logiciels). Les achats de mobilier ou de véhicules sont peu fréquents, et portent généralement sur une unité. Ils font l'objet de dotations annuelles.

Les achats de l'ISEE portent donc, la plupart du temps, sur des montants et des quantités très modestes, qui ne justifient pas le recours à une procédure similaire à un appel d'offres. Dès lors, une simple consultation de plusieurs fournisseurs est organisée.

A l'instigation du chef du département informatique et avec l'accord de la direction, une nouvelle procédure a, en revanche, été mise en place, pour les achats planifiés, et donc conséquents, de matériels informatiques. Depuis 2008, la politique de renouvellement mise en place permet de procéder, pour les achats informatiques, à des appels d'offres de type "marché", bien qu'ils n'en atteignent pas les montants. Pour l'heure, il n'existe pas de note interne fournissant un détail de ces procédures de concurrence, dès lors que les procédures formelles du code des marchés ne sont pas applicables.

Il est à noter que l'ISEE ne dispose pas d'une connaissance exhaustive de l'ensemble des biens en sa possession. Une mise à jour de ces données s'avérerait indispensable.

> L'état de l'actif et l'inventaire des biens de l'institut ne sont pas à jour s'agissant des immobilisations anciennes. La chambre invite le service comptable de l'institut à se concerter avec la paierie pour ce faire.

3.3 L'équilibre financier global

Le résultat global de l'établissement est déficitaire depuis 2006, et atteint même moins 113 MF.CFP en 2007. Ce résultat influe également sur le fonds de roulement de l'établissement et l'équilibre global.

Tableau N° 10 : Evolution du résultat global de l'ISEE entre 2004-2008 (en F.CFP)

En F.CFP	2004	2005	2006	2007	2008
Résultat global	64 901 141	74 782 773	- 28 240 696	-113 490 331	- 69 212 906

La référence au déficit du résultat global de l'établissement, notamment en 2007 et 2008, en rappelle le caractère logique lié à la réalisation, ces années là, de l'enquête BCM pour laquelle les recettes ont été perçues en 2004 et 2005. Dans sa réponse, l'ordonnateur indique que « *le résultat de l'exercice 2009, publié depuis la fin de l'instruction, est lui largement excédentaire et s'établit à + 84 899 511* F ».

Le fonds de roulement de l'établissement, quant à lui, s'établit au 31 décembre 2008 à 107 MF et correspond encore à un peu plus de 3 mois de dépenses de fonctionnement. Cependant depuis 2005, il n'a cessé de diminuer comme en témoigne le graphique suivant :

Tableau N° 11 : Evolution du fonds de roulement final au 31/12 de l'ISEE (en F.CFP)

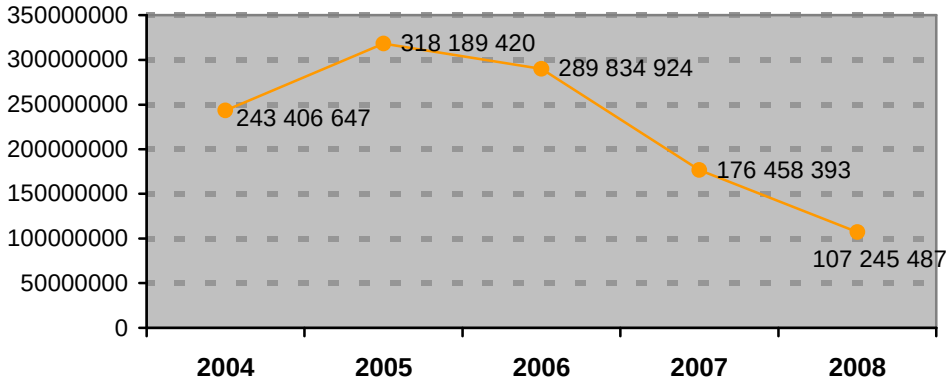

Toutefois, corrélativement à l'équilibre financier global, il est normal que le fonds de roulement diminue considérablement en 2007 et 2008, représentant plus de 3 mois de fonctionnement, il demeure dans la norme souhaitable. L'ordonnateur explique dans sa réponse que *« le fonds de roulement s'est accru en 2009 de 84 669 511F et s'établit à 192 144 998 F.. Le fonds de roulement a atteint des montants probablement trop conséquents, particulièrement en 2005 et 2006 ; ainsi des placements en bons du trésor ont ainsi pu être faits en 2007 et 2008 ».*

L'équilibre financier global de l'ISEE, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements, n'appelle pas d'observations au regard du redressement qui s'est opéré en 2009.

Tableau N° 12 : Evolution du ratio de l'équilibre financier global de l'ISEE

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ratio d'alerte CP
Equilibre financier global*	0,76	0,86	0,84	1,09	1,36	1,19	Inf. à 1	**1**

*** équilibre financier global = charges fonctionnement + remboursement dette / produits fonctionnement**

Selon l'ordonnateur, les comptes 2009 ont permis le rétablissement de l'équilibre financier de l'institut. Cet équilibre serait repassé en dessous du ratio d'alerte de 1.

* * *

Au final, si la situation financière de l'institut s'améliore après 2008, l'établissement doit toutefois rester attentif à son équilibre financier, soit en limitant la hausse de ses charges de fonctionnement, soit en trouvant de nouvelles ressources, notamment au travers d'une relance de ses prestations de services auprès des tiers ou par le biais d'une modification des tarifs de vente de ses abonnements et publications. L'amélioration de 2009 résulte en effet principalement de résultats excédentaires.

4 LA GESTION DES MOYENS ET LE MANAGEMENT INTERNE DE L'ETABLISSEMENT

4.1 Les moyens humains de l'ISEE

4.1.1 Les effectifs de l'établissement et sa politique de recrutement

L'ISEE comptait, en 2007, 43 postes budgétaires. Sur ces postes, 15 sont occupés par des agents de catégorie A. L'ISEE dispose également de ses propres informaticiens.

L'année 2007 a vu une forte croissance des charges de personnel (+ 34 %) en raison du recrutement d'enquêteurs dans le cadre de l'étude sur le budget de la consommation des ménages prévue sur la période de mars 2007 à mars 2008. Plus de 60 agents enquêteurs ont été recrutés à cette occasion pour une collecte de données étalée sur un an.

Tableau N° 13 : Evolution des charges de personnel à l'ISEE entre 2004 et 2008

Personnel	2004	2005	2006	2007	2008
En F.CFP	323 332 331	281 614 874	261 951 267	351 201 231	345 126 788

En matière d'effectifs, il a été constaté, lors du contrôle, que l'ISEE rencontrait des difficultés pour recruter des spécialistes (économistes ou statisticiens de haut niveau) et pour les conserver. Plusieurs indices en témoignent :

- le nombre relativement important de postes vacants sur la période contrôlée ;
- le non-recrutement de deux chefs de service alors que le nouvel organigramme portant création de services date de 2007.

La direction de l'ISEE indique que certaines vacances de poste ne donnent volontairement pas lieu à un appel à candidature. Ces vacances sont utilisées pour permettre l'emploi de contrats à durée déterminée ou font l'objet d'une redistribution interne du poste. En effet, compte tenu de la spécialisation qui s'attache à de nombreux métiers exercés à l'institut et du peu d'attractivité que celui-ci offre en termes de rémunérations, il est souvent très difficile de trouver des candidats fonctionnaires.

Parmi les pistes évoquées au sein même de l'établissement, une intégration de personnels sur titre pourrait être envisagée et inciterait probablement de jeunes calédoniens, soucieux d'une carrière dans la fonction publique, à suivre de telles études. Elle permettrait à l'ISEE de recruter plus aisément (au lieu de recourir à des emplois précaires) et faciliterait ensuite une rotation de ces agents spécialisés entre les services administratifs, rotation propice à l'accroissement de leurs compétences, mais également au déroulement de leurs carrières.

4.1.2 La formation des personnels

L'accès aux formations pour le personnel de l'ISEE ne paraît pas suffisamment développé et les dépenses de formation réelle extérieures sont réduites au sein de cet établissement.

En contrepartie de sa contribution annuelle (égale à 1% de la rémunération versée à ces agents l'année n-2), les agents de l'ISEE bénéficient d'un accès libre et total aux formations dispensées par l'IFAP. En outre, chaque année, certains agents se voient proposer des formations ou des participations à des séminaires techniques (cadres du DEE, notamment) et plusieurs agents ont bénéficié, par le passé, de formations spécifiques répondant à leur souci de formation continue. Actuellement, un agent de l'ISEE poursuit également un cursus universitaire, en métropole, s'insérant dans le programme "Cadre Avenir".

Mais il n'existe pas au sein de l'institut de plan de formation pour les personnels. Or, il s'agit d'un outil stratégique pour le développement d'un établissement, qui permet de rassembler l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'organisme. Il peut également prévoir des actions de bilans de compétences et de validation des acquis de l'expérience et proposer des formations qui participent à la promotion au sein de l'établissement.

Il est également à noter que l'ISEE n'a pas signé de convention avec l'INSEE pour un accès privilégié à ses formations, et qui pourrait par exemple prévoir l'envoi des agents pour

effectuer un stage d'immersion dans les directions régionales de l'INSEE, ce qui permettrait d'accroître leur motivation et leur formation. Cette démarche a été mise en place avec succès dans d'autres directions calédoniennes (envoi de personnel de la Direction des Services Fiscaux à l'Ecole des impôts de Clermont Ferrand, de personnel de la Direction des Affaires Economiques à l'Ecole Nationale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes à Montpellier, stages en directions régionales…).

> La chambre des comptes invite l'ISEE à développer un plan de formation pour ses personnels afin d'améliorer la qualification de ces derniers, favoriser la promotion interne et s'ouvrir sur l'extérieur. La signature d'une convention avec l'INSEE pourrait notamment permettre la mise en place d'action de formations en collaboration avec cet organisme.

L'ordonnateur a indiqué que : « *Suite à la mission d'expertise du système statistique effectuée par l'INSEE en début d'année, un projet de convention est à l'étude et devrait permettre de formaliser les relations étroites entretenues depuis de nombreuses années entre les deux instituts.* »

La chambre prend acte du projet de convention entre l'établissement calédonien et l'INSEE.

4.1.3 Le comité technique paritaire

Un comité technique paritaire (CTP) a récemment été créé au sein de l'établissement, mais il ne fonctionnerait pas encore correctement selon les constatations de la direction.

Cet organe, destiné à permettre la participation du personnel au fonctionnement de l'administration, doit être consulté sur l'organisation générale de l'institut, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Il doit également connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies et de la mise en place de plan de formation. Il est également sollicité pour toute question relative à l'hygiène et à la sécurité.

> La chambre des comptes recommande la mise en œuvre effective du comité technique paritaire, qui constituerait un outil fondamental de participation du personnel à l'administration de l'ISEE.

4.2 Le management du personnel

Lors du contrôle de la chambre, la direction de l'ISEE connaissait des changements importants puisque le poste de directeur de l'établissement a fait l'objet d'un avis de vacance de poste le 25 janvier 2010. En 2009, le directeur adjoint s'était vu déléguer, par l'ancien directeur de l'ISEE, l'ensemble des décisions à prendre en matière de gestion de l'institut.

4.2.1 La nouvelle organisation depuis 2007

La création, fin 2007, des services au sein de l'ISEE, largement inspirée par l'organisation des directions régionales de l'INSEE, répond selon la direction, à plusieurs objectifs, dont celui de déléguer la coordination de travaux et l'animation de relations inter départements.

En théorie, elle est également sensée favoriser la remontée d'informations vers la direction, le suivi des demandes émanant des chefs de départements et répondre au souci, souvent exprimé par ces derniers, d'être mieux et plus suivis, écoutés, encadrés.

En pratique, il n'existe pas de réunions de départements formalisées au sein de chaque service. En 2008, il n'y a pas eu, non plus, de réunions interservices.

En outre, la situation des actuels chefs de service (également chef de département ou directeur adjoint) nommés depuis deux ans par intérim ne leur permettent pas de se consacrer pleinement à l'animation de leur propre département ou d'exercer pleinement leurs autres fonctions.

La chambre territoriale des comptes invite l'ISEE à rendre effective la nouvelle organisation et le nouvel organigramme de l'établissement, qui datent de fin 2007. Pour cela, la nomination de chefs de service et la formalisation de réunions régulières au sein des départements et services permettraient une meilleure responsabilisation des cadres et une véritable coordination des relations inter départements.

4.2.2 La gestion des ressources humaines

Les fiches de poste (création, mise à jour..) ne faisaient pas partie de la "culture" de l'établissement. Il n'en existait pas au sein de l'ISEE jusqu'en 2008.

Cet outil de gestion des ressources humaines commence seulement à être institué à l'occasion de la mise en place des entretiens annuels d'évaluations, laquelle se fait également encore difficilement, faute de temps. Lors du contrôle de la chambre, il n'existait pas de fiche de poste pour les chefs de service et les chefs de certains départements (informatique par exemple), alors que l'organigramme a été mis en place il y a deux ans et qu'un recrutement pour ces postes a été lancé.

Un nombre important d'entretiens annuels d'évaluation n'ont pas été réalisés en 2008. Or, cet exercice a pour but de fixer des objectifs à atteindre au personnel pour une période déterminée, et leur évaluation pour le passé. Il s'agit d'une explicitation fine des missions afin de déterminer les compétences nécessaires à leur exercice et les actions de formations destinées à acquérir et à améliorer ces compétences.

Concernant l'encadrement au sein de l'établissement, en 2006, 5 chefs de département ont lancé des revendications afin d'accroître la responsabilité et la motivation des cadres au sein de l'institut. Or, à l'époque, aucune réponse n'a été apportée par la direction de l'établissement à ces revendications.

Il est observé un turnover important des chefs de départements recrutés récemment. Il serait principalement dû, selon la direction de l'ISEE, à des motivations financières et notamment à des différences qui perdurent quant aux régimes indemnitaires servis dans certaines directions (DRHFPNC, DBAF, DSF…) par rapport à ceux en vigueur à l'institut.

> La chambre des comptes encourage l'ISEE à la mise en place régulière, annuelle et complète des entretiens annuels d'évaluation des agents et à l'élaboration de fiches de postes pour l'ensemble du personnel afin de moderniser la gestion des ressources humaines au sein de l'établissement.

La chambre prend acte de la réponse de l'ordonnateur concernant la résorption du retard en matière d'entretiens annuels d'évaluation.

4.2.3 La gestion du site Internet

Pour la gestion du site Internet de l'ISEE, il n'existe pas, à ce jour, de coordination formalisée entre l'observatoire économique et la direction des publications. Le rôle de rédacteur en chef du site est, de fait, assumé par le chef du département publications, alors qu'il incomberait plus naturellement au chef du service études diffusion.

Cette absence de coordination induit des répercussions sur le contenu du site de l'institut. En effet, compte tenu du fait que le site Internet est géré par le département publications, qui n'a pas une connaissance exhaustive des productions de l'institut, il s'avère aujourd'hui incomplet. Ainsi, les données de l'état civil 2005 ou encore les résultats du recensement complémentaire de la commune de Dumbéa de 2004 n'ont toujours pas été mis en ligne lors du contrôle sur place de la chambre.

Cette situation tenait, avant fin 2007, à l'organigramme alors en place (absence d'échelon intermédiaire entre la direction et les départements) et aux difficultés rencontrées par la direction pour normaliser des relations conflictuelles de personnes. La refonte de l'organigramme (et la création des fonctions de chefs de service) avait, notamment, pour objet d'instituer cet échelon intermédiaire, mais n'a pas encore produit le résultat escompté.

> La chambre des comptes recommande la mise en œuvre d'une meilleure coordination entre le département des publications et l'observatoire économique afin d'améliorer et de mettre, régulièrement, à jour le site internet de l'institut, qui constitue un outil précieux de diffusion de l'information.

4.2.4 La responsabilisation des cadres de l'établissement

L'institut est un établissement de taille modeste (tant par son effectif que par son budget) dont les autorisations de dépenses, de fonctionnement ou d'investissement sont généralement prises par la direction (à l'exception des petits achats de fournitures).

Pour autant, il pourrait exister une plus grande responsabilisation des chefs de départements et de service par l'allocation, en début d'année, d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle à gérer dans leur domaine de compétence.

La chambre des comptes suggère de renforcer la responsabilisation des cadres de l'établissement, notamment par la connaissance de l'enveloppe budgétaire qu'ils auront à gérer annuellement pour leur département ou leur service.

4.3 La tutelle et le contrôle externe

L'ensemble des évolutions de l'ISEE doit être étudié en concertation avec la collectivité de tutelle, la Nouvelle-Calédonie, puisque celle-ci est le principal financeur et utilisateur de l'établissement, et surtout qu'elle exerce la tutelle sur celui-ci en vertu des statuts.

4.3.1 La tutelle de la Nouvelle-Calédonie

L'article 1er de la délibération N°102 du 7 août 1990 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'ISEE indique, en son article 1er, que la tutelle de l'ISEE est assurée par la Nouvelle-Calédonie.

Trois représentants de la Nouvelle-Calédonie[1] sont désignés pour des mandats de deux ans au sein du conseil d'administration de l'établissement, qui comprend au total 14 membres. En outre, le président du conseil d'administration de l'institut doit être une personnalité qualifiée, désignée par le Congrès sur proposition du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit actuellement de M. Jean-Pierre Flotat depuis le 15 décembre 2009.

Selon l'article 11 de la délibération précitée, le conseil d'administration définit les lignes générales des travaux à mener par l'ISEE et délibère notamment sur les matières suivantes : organisation et règlement intérieur de l'établissement, programme annuel de travail de l'ISEE, le rapport annuel d'activité, le budget annuel de l'institut… etc.

La Nouvelle-Calédonie verse, chaque année, à l'ISEE, une subvention pour son fonctionnement, qui varie entre 250 MF en 2004 et 334,5 MF.CFP en 2008. Elle représente, en 2008, près de 94 % des produits de fonctionnement de l'établissement.

Les éventuelles conventions que l'établissement passe avec certaines collectivités, ou les ventes de produits qu'il réalise, n'ont pas pour objet de dégager un bénéfice. Mais, globalement, l'ISEE reste tributaire des fluctuations sensibles que peut connaître le budget de la Nouvelle-Calédonie et doit pouvoir s'y adapter.

4.3.2 Les relations avec l'INSEE

Début 2010, une mission extraordinaire d'expertise sur le fonctionnement de l'institut calédonien est menée par l'INSEE à la demande du gouvernement. C'est la première mission technique de cette ampleur effectuée par l'institut métropolitain.

Toutefois, il n'a pas été signé de convention de partenariat sur un plan technique avec l'INSEE, comme cela a été le cas en Polynésie française par exemple.

[1] Arrêté N°2009-2885/GNC du 30 juin 2009 : M. Philippe Germain, M. Michel Lasnier et M. Georges Naturel.

La chambre des comptes encourage l'ISEE à conclure une convention de partenariat avec l'INSEE, comme elle existe déjà en Polynésie française, afin de pérenniser les liens techniques entre les deux instituts et développer des missions d'expertises, d'échanges d'expérience, et de permettre un éventuel accès aux formations de l'INSEE.

5 LA REALISATION DES ETUDES ET ENQUETES

5.1 La programmation des études et enquêtes

Actuellement, il n'existe pas de document unifié de programmation produit par la direction et diffusé à l'ensemble du personnel concerné après sa validation par le conseil d'administration.

La direction de l'ISEE ne soumet pas au conseil d'administration de grilles de priorisation des études que l'établissement se propose d'effectuer. De ce fait, des enquêtes de grande importance (relatives aux ménages, à l'emploi, aux conditions de vie …) ne sont pas toujours réalisées, au profit d'enquêtes au moindre impact (illettrisme …) ou d'autres enquêtes sont beaucoup trop espacées (exemple aucune enquête sur les salaires entre 1999 et 2006).

S'il est vrai que le programme de travail de l'ISEE doit pouvoir être modifié à tout moment pour répondre aux demandes du Gouvernement, voire des Provinces ou d'autres collectivités, cela n'empêche pas l'établissement de se fixer des priorités.

Parallèlement, il n'existait pas, lors du contrôle sur place de la chambre, de tableaux de bord récapitulant les dates de livraison de l'ensemble des travaux ou études. Cette absence oblige, par exemple, le département des publications à effectuer le tour des services pour connaître l'état d'avancement des différents travaux.

La chambre territoriale des comptes invite l'ISEE à la mise en place d'une organisation (grilles de priorisation des études, tableaux de bord…) en vue d'une véritable programmation de l'activité de l'établissement. Elle permettait d'assurer un suivi formalisé de la production des différentes études et enquêtes, de vérifier le suivi des engagements et également de pointer les éventuels retards de livraison afin d'y remédier.

5.2 L'exécution des enquêtes

Lors de ses investigations, la chambre a retenu trois axes prioritaires de perfectionnement dans l'activité de réalisation des enquêtes menées par l'institut calédonien : les enquêtes sur les entreprises et l'emploi, les délais de réalisation et le contrôle de qualité des enquêtes.

5.2.1 Les enquêtes sur les entreprises et l'emploi

L'institut a pour principale mission de fournir aux décideurs politiques et administratifs, ainsi qu'aux acteurs socio-économiques et au public, l'information dont ils ont besoin.

En ce sens, plusieurs domaines semblent insuffisamment couverts et l'établissement pourrait étendre son champ d'investigation. Des études pourraient utilement être développées pour renforcer la connaissance dans les secteurs tels que l'emploi ou les entreprises notamment.

A titre indicatif, l'ISEE ne réalise pas d'enquête annuelle d'entreprises en Calédonie, enquête menée annuellement dans plusieurs autres pays.

> La chambre des comptes encourage l'ISEE à étendre son champ d'investigation en matière d'enquêtes afin de couvrir des secteurs tels que l'emploi ou les entreprises. Elle suggère de développer la production des statistiques d'entreprises, notamment au travers d'une enquête, sinon annuelle, du moins, régulière.

5.2.2 Les délais de réalisation des enquêtes

Plusieurs enquêtes de l'ISEE ont connu d'importants retards dans leurs réalisations. On citera deux exemples : l'enquête commandée par l'observatoire de la santé et de l'action sociale (OSAS) et l'étude sur les salaires.

La réalisation de l'enquête OSAS en 2005 concernait une étude psychosociale sur les jeunes. Une convention a été signée avec la Province Nord pour un montant de 22 MF.CFP pour la réalisation de cette prestation. Or, le rendu de cette enquête a entraîné deux ans de retard dans son exploitation. Si la difficulté posée par le traitement des questions ouvertes sans codification explique en partie le retard enregistré, la direction de l'ISEE reconnaît qu'il ne s'agit pas du seul motif.

S'agissant de l'accomplissement de l'étude sur les salaires, cette tâche repose sur l'exploitation de fichiers administratifs dont l'ISEE n'est pas propriétaire et qui, pour certains, ne sont disponibles que tardivement. Si cette étude a pu être ponctuellement menée par le passé, sa pérennisation nécessiterait, au préalable, la mise en place d'un cadre réglementaire pour la transmission des données de source extérieure. Par ailleurs, sa réalisation suppose des moyens humains dont l'ISEE ne dispose pas, selon la direction.

On notera que la dernière étude sur les salaires a été effectuée en 2006 avec une méthodologie différente de celle opérée sur les données 1999. Il n'est donc pas possible d'effectuer de comparaison dans le détail entre ces deux études.

> La chambre des comptes invite à un plus grand respect des délais dans la production des études afin que ces dernières ne deviennent pas rapidement obsolètes.

5.2.3 Le contrôle qualité des enquêtes

Il n'a pas été mis en place, au sein de l'ISEE, une formalisation des contrôles qualité par les contrôleurs d'enquête, avec des indications chiffrées de sondage de contrôle à opérer et une présentation aux enquêteurs de ces contrôles de second rang sur leur travail.

Certes, la conception des enquêtes s'inspire naturellement de l'expérience et surtout des méthodes utilisées par d'autres instituts, notamment l'Insee. Elle est probablement perfectible, selon la direction de l'ISEE. La justice calédonienne a eu à connaître de diverses falsifications, par les enquêteurs, des données qu'ils étaient censés collecter.

> La chambre des comptes préconise de perfectionner les méthodes de conception des enquêtes à l'ISEE afin de parer au maximum les litiges de régularité. Elle encourage également l'établissement à renforcer la formalisation des contrôles qualité par les contrôleurs d'enquête.

5.3 Les bases statistiques et les outils informatiques

5.3.1 La collecte des données

L'institut ne produit pas toujours, lui-même, l'information traitée (recensement, enquêtes, études...). Il utilise alors des sources produites par d'autres services administratifs pour alimenter en données ses bases statistiques. L'ISEE a des relations avec trois partenaires privilégiés : la CAFAT, la direction des douanes et la direction des services fiscaux.

Les données fournies par ces organismes n'ont pas vocation à répondre à une exploitation statistique, mais à satisfaire à leurs besoins propres (prestations sociales, impôts..).

Outre le fait qu'il peut s'avérer parfois long et problématique de bénéficier réglementairement de ces sources, celles-ci peuvent s'avérer peu fiables et/ou insuffisamment exhaustives d'un point de vue statistique. Elles nécessitent alors de nombreux redressements.

En matière de récolte des données statistiques, il n'existe aucune convention signée avec la CAFAT et la direction des douanes pour disposer de leurs bases.

Concernant les données collectées auprès de la CAFAT, qui permettent à l'ISEE l'intégration de données sur les salariés, les actes réglementaires nécessaires (déclaration CNIL et délibération du Congrès) devraient être effectifs prochainement. Pour ce qui concerne les données fournies par la direction des douanes, l'ISEE diffuse actuellement, sans conventionnement, des statistiques que cette direction ne publie plus.

En matière de données fournies par la direction des services fiscaux, une convention permet à l'ISEE de disposer, notamment, des liasses fiscales. Elle requiert cependant, de la part de l'institut, un travail de re-saisie de ces documents pour satisfaire ses besoins propres.

Pour simplifier ce système, la direction des services fiscaux avait envisagé, un temps, de mettre en place un système de lecture optique des documents (LAD), mais ce projet a été abandonné fin 2008, à quelques mois de sa date de mise en œuvre.

> A l'instar de ce qui a été réalisé avec la direction des services fiscaux, la chambre territoriale des comptes encourage l'ISEE à régulariser, par le biais d'un conventionnement, ses relations avec les autres organismes publics, qui lui mettent à disposition des données pour l'élaboration de ses statistiques (notamment avec la CAFAT et le service des douanes). Elle préconise de renouer les contacts avec la direction des services fiscaux afin de simplifier et fiabiliser la transmission des données fiscales.

La chambre prend acte du projet de convention avec les services fiscaux, que l'ordonnateur a annoncé dans sa réponse.

5.3.2 La fiabilité des données du RIDET

L'ISEE n'opère pas de véritable traitement de la qualité des informations contenues dans le répertoire des entreprises et des établissements (RIDET).

Ainsi, une étude des services de la province Nord, en 2009, a permis de constater que 40 %[1] des inscrits au RIDET étaient en réalité sans activité ou que les données relatives à ces établissements n'avaient pas été mises à jour dans le fichier.

L'ISEE a en effet, semble-t-il, longtemps cru que la nécessité de s'acquitter d'une patente annuelle, qui est attachée à l'inscription au RIDET pour la quasi-totalité des activités à but lucratif, constituait une preuve suffisante d'activité réelle.

Ce n'est qu'en octobre 2003 que l'ISEE et la CAFAT ont été informés que plusieurs milliers de personnes ne s'acquittaient pas de leur patente, malgré les courriers de relance de la direction des services fiscaux.

La CAFAT a alors proposé de financer et de réaliser, en 2004, une opération de mailing destinée à inciter les personnes ne s'inscrivant pas au RUAMM à se radier de la patente et donc du RIDET. Cette opération n'a pu, pour le moment, être menée à bien.

> La chambre des comptes recommande de renforcer la qualité du fichier RIDET, qui pour l'heure n'est pas complètement fiable. Fautes de données à jour ou exhaustives fournies par les autres organismes publics, il appartient à l'ISEE d'effectuer les redressements nécessaires à l'exploitation du fichier.

L'ordonnateur a indiqué que : « *Établi à partir des déclarations des entreprises, le fichier RIDET se doit d'en être le reflet. C'est pourquoi, l'ISEE a constitué un autre fichier appelé Statistiques d'Entreprises (SE) qu'il met à jour à partir de sources extérieures au RIDET.* »

[1] Base : échantillon de 938 établissements analysé en 2009 par les services de la province Nord.

La chambre considère que le fichier des statistiques d'entreprises pallie aux lacunes du RIDET, mais ne dispense pas l'ISEE d'un travail de fiabilisation des données du RIDET.

5.3.3 Le schéma directeur de l'informatique

Il n'existe pas, au sein de l'établissement, de schéma directeur de l'informatique. Sa mise en place permettrait pourtant de mieux planifier des investissements de plus en plus lourds, et de maîtriser les aspects humains liés à la modification des méthodes de travail.

Ainsi, le schéma directeur pourrait prévoir l'amélioration de certains logiciels afin de répondre aux demandes des utilisateurs. A titre d'exemple, le logiciel de la comptabilité d'engagement et le logiciel de suivi de l'indice des prix, actuellement en vigueur à l'ISEE, ne comportent pas un certain nombre de fonctionnalités, notamment s'agissant de la sortie des états.

> La chambre des comptes invite l'ISEE à mettre en place, au sein de l'établissement, un schéma directeur de l'informatique, qui permettrait une meilleure planification des investissements, et l'amélioration des logiciels du travail en fonction de l'évolution des métiers.

5.3.4 La documentation des logiciels

Pour la plupart des applications informatiques disponibles à l'institut calédonien, il n'y a pas de possibilité de trouver trace des cahiers des charges, de documentation pour les utilisateurs ou destinée à la maintenance.

Cette situation tiendrait principalement à l'organisation informatique, qui prévaut encore au sein de l'établissement, et donc au fait que la très grande majorité des applications a été créée et est maintenue par leurs utilisateurs (chef du département) ou par un informaticien intégré au département utilisateur, qui connaît déjà les fonctionnalités à mettre en œuvre.

La majorité des applications informatiques de l'ISEE (hors recensements et enquêtes hors normes) ne sont utilisées que par un ou deux agents, souvent formés à cette tâche depuis de longues années. Elles ont évolué au cours des années et la documentation utilisateur n'a pas été jugée nécessaire.

Concernant la documentation à l'attention des développeurs, il a été décidé, dans les années 1990, d'essayer de réintégrer dans l'application elle-même la documentation qui existait auparavant sous la forme de classeurs papier, souvent partiels et décalés par rapport aux dernières maintenances évolutives. La documentation est intégrée sous forme de commentaires dans les programmes, en particulier sous la forme d'un en-tête normalisé qui en décrit les fonctionnalités. Le niveau de détail apporté à cette documentation pourrait sans doute évoluer, si les deux nouveaux informaticiens développeurs de l'ISEE devaient assurer la maintenance des applications, qu'ils n'ont pas développées.

> La chambre territoriale des comptes recommande de développer et de diffuser, au sein de l'ISEE, à destination des développeurs et surtout des utilisateurs, les documentations relatives à l'ensemble des applications informatiques utilisées par l'établissement.

5.3.5 La protection des données informatiques

L'ISEE traite de nombreuses données confidentielles ou nominatives, qui nécessitent des mesures de sécurité pour entourer leur utilisation.

Or, certains fichiers manipulés par les personnels de l'établissement, tels les fichiers du recensement comprenant des données nominatives, ne sont pas sécurisés. Il s'agit en effet de simples fichiers sous un format dbf, qui permet à des tiers d'en faire une copie exploitable.

D'une façon générale, les accès aux répertoires concernant ce type de données sont théoriquement restreints aux seules personnes habilitées par le responsable des données (RDD), selon les procédures mises en place récemment, en 2008, par le responsable de sécurité du système d'information (RSSI). Parmi celles-ci, se trouvent les opératrices de saisie qui disposent de la possibilité théorique de copier ces fichiers. Il n'en demeure pas moins que cette éventualité constitue une faille dans la sécurité, détectée par le RSSI.

La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) impose, en outre, à l'ISEE, la mise en œuvre nécessaire de normes de sécurité pour ses locaux dans le cadre de la mise en place du projet Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Ces mesures devraient donc être mises en place rapidement.

Or, depuis plus d'un an, le projet de sécurisation des locaux de l'informatique à l'ISEE semble au point mort. Il suppose un réaménagement conséquent assorti d'une redistribution des locaux, mais nécessite, au préalable, une étude approfondie.

> Dans la mesure où l'établissement traite d'informations personnelles et sensibles, la chambre des comptes recommande à l'ISEE de renforcer la protection de ses données, en améliorant notamment la sécurisation de ses locaux.

La chambre prend acte de la réponse de l'ordonnateur qui mentionne l'inscription de la sécurisation des locaux de l'établissement au programme de travail de l'année 2010

-=oOo=-

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. La chambre territoriale des comptes encourage l'ISEE à accroître le dynamisme de sa politique de communication et à développer un véritable accompagnement médiatique (conférences de presse, TV) des publications de l'établissement ou des mises à jour importantes de son site Internet, conformément à sa mission statutaire de diffusion de l'information statistique. 13

2. La chambre des comptes invite l'institut à s'interroger sur le mode de diffusion de l'information statistique et économique le plus approprié à chaque production de l'établissement, impression papier ou mise à disposition gratuite sur le site. Un allègement des modalités de fixation des tarifs des publications pourrait également être envisagé. 13

3. La chambre territoriale des comptes recommande de relancer la mise en œuvre d'un Répertoire d'Identification des Personnes Physiques en Nouvelle-Calédonie. 15

4. La chambre des comptes invite la direction de l'établissement à redynamiser l'activité du département « statistiques d'entreprises », dont la production est faible, notamment à travers la mise en œuvre de publications et enquêtes plus régulières. Pour cela, il conviendrait de renforcer les moyens et effectifs de ce département. 16

5. La chambre des comptes invite l'ISEE à relancer le projet de mise en place d'une Déclaration Annuelle des Données Sociales, qui date de 2003, afin d'optimiser la récolte des données utiles à la production de ses statistiques. 16

6. La chambre des comptes encourage l'ISEE à envisager, à partir des données dont il dispose déjà, l'élaboration de grandes études de fond économiques, utiles pour la Nouvelle-Calédonie, sur la démographie par exemple. 18

7. La chambre territoriale des comptes constate que la publication de synthèses pourrait constituer un outil de vulgarisation, susceptible de valoriser les missions de l'ISEE. Celui-ci mériterait d'être développé car il pourrait également présenter les résultats de travaux qui, sans cela, ne seraient pas diffusés. 18

8. La chambre territoriale des comptes invite l'ISEE à recentrer l'ensemble de la compétence informatique (matériels et logiciels) de l'institut au sein du département informatique. 19

9. La chambre des comptes invite l'ISEE, dans la mesure de ses moyens, à pérenniser, avec une périodicité satisfaisante, la production des études sur les salaires en Nouvelle-Calédonie. 20

10. La chambre recommande à l'institut de la statistique de mettre au point des outils de connaissance des coûts et des indicateurs pour mesurer sa performance dans la gestion des projets (par exemple, l'écart entre les coûts réels et les estimations) et dans le fonctionnement des différents services de l'établissement. 26

11. L’état de l’actif et l’inventaire des biens de l’institut ne sont pas à jour s’agissant des immobilisations anciennes. La chambre invite le service comptable de l'institut à se concerter avec la paierie pour ce faire. 28

12. La chambre des comptes invite l’ISEE à développer un plan de formation pour ses personnels afin d’améliorer la qualification de ces derniers, favoriser la promotion interne et s’ouvrir sur l’extérieur. La signature d’une convention avec l’INSEE pourrait notamment permettre la mise en place d’action de formations en collaboration avec cet organisme. 31

13. La chambre des comptes recommande la mise en œuvre effective du comité technique paritaire, qui constituerait un outil fondamental de participation du personnel à l’administration de l’ISEE. 31

14. La chambre territoriale des comptes invite l’ISEE à rendre effective la nouvelle organisation et le nouvel organigramme de l’établissement, qui datent de fin 2007. Pour cela, la nomination de chefs de service et la formalisation de réunions régulières au sein des départements et services permettraient une meilleure responsabilisation des cadres et une véritable coordination des relations inter départements. 32

15. La chambre des comptes encourage l’ISEE à la mise en place régulière, annuelle et complète des entretiens annuels d’évaluation des agents et à l’élaboration de fiches de postes pour l’ensemble du personnel afin de moderniser la gestion des ressources humaines au sein de l’établissement. 33

16. La chambre des comptes recommande la mise en œuvre d’une meilleure coordination entre le département des publications et l’observatoire économique afin d’améliorer et de mettre, régulièrement, à jour le site internet de l’institut, qui constitue un outil précieux de diffusion de l’information. 33

17. La chambre des comptes suggère de renforcer la responsabilisation des cadres de l’établissement, notamment par la connaissance de l’enveloppe budgétaire qu’ils auront à gérer annuellement pour leur département ou leur service. 34

18. La chambre des comptes encourage l’ISEE à conclure une convention de partenariat avec l'INSEE, comme elle existe déjà en Polynésie française, afin de pérenniser les liens techniques entre les deux instituts et développer des missions d’expertises, d’échanges d’expérience, et de permettre un éventuel accès aux formations de l’INSEE. 35

19. La chambre territoriale des comptes invite l’ISEE à la mise en place d’une organisation (grilles de priorisation des études, tableaux de bord…) en vue d’une véritable programmation de l’activité de l’établissement. Elle permettait d’assurer un suivi formalisé de la production des différentes études et enquêtes, de vérifier le suivi des engagements et également de pointer les éventuels retards de livraison afin d’y remédier. 35

20. La chambre des comptes encourage l’ISEE à étendre son champ d’investigation en matière d’enquêtes afin de couvrir des secteurs tels que l’emploi ou les entreprises. Elle suggère de développer la production des statistiques d'entreprises, notamment au travers d'une enquête, sinon annuelle, du moins, régulière. 36

21. La chambre des comptes invite à un plus grand respect des délais dans la production des études afin que ces dernières ne deviennent pas rapidement obsolètes. 36

22. La chambre des comptes préconise de perfectionner les méthodes de conception des enquêtes à l'ISEE afin de parer au maximum les litiges de régularité. Elle encourage également l'établissement à renforcer la formalisation des contrôles qualité par les contrôleurs d'enquête. 37

23. A l'instar de ce qui a été réalisé avec la direction des services fiscaux, la chambre territoriale des comptes encourage l'ISEE à régulariser, par le biais d'un conventionnement, ses relations avec les autres organismes publics, qui lui mettent à disposition des données pour l'élaboration de ses statistiques (notamment avec la CAFAT et le service des douanes). Elle préconise de renouer les contacts avec la direction des services fiscaux afin de simplifier et fiabiliser la transmission des données fiscales. 38

24. La chambre des comptes recommande de renforcer la qualité du fichier RIDET, qui pour l'heure n'est pas complètement fiable. Fautes de données à jour ou exhaustives fournies par les autres organismes publics, il appartient à l'ISEE d'effectuer les redressements nécessaires à l'exploitation du fichier. 38

25. La chambre des comptes invite l'ISEE à mettre en place, au sein de l'établissement, un schéma directeur de l'informatique, qui permettrait une meilleure planification des investissements, et l'amélioration des logiciels du travail en fonction de l'évolution des métiers. 39

26. La chambre territoriale des comptes recommande de développer et de diffuser, au sein de l'ISEE, à destination des développeurs et surtout des utilisateurs, les documentations relatives à l'ensemble des applications informatiques utilisées par l'établissement. 39

27. Dans la mesure où l'établissement traite d'informations personnelles et sensibles, la chambre des comptes recommande à l'ISEE de renforcer la protection de ses données, en améliorant notamment la sécurisation de ses locaux. 40